



ENQUÊTE DE SATISFACTION DES CLIENTS MOBIBUS

Année 2021



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

#Sommaire

#1- Contexte et méthodologie	p.3
#2- Caractéristiques de la clientèle interrogée	p.5
#3- Les différentes contributions à la satisfaction	p.8
<i>#3.1- La satisfaction spontanée</i>	p.10
<i>#3.2- Net Promoter Score (NPS)</i>	p.11
<i>#3.3- Customer Effort Score (CES)</i>	p.13
<i>#3.4- Le CES selon le canal de réservation</i>	p.14
<i>#3.5- Mobibus et le reste du réseau Tisséo</i>	p.15
<i>#3.6- La réservation du service</i>	p.16
<i>#3.7- La réservation par téléphone</i>	p.17
<i>#3.8- La réservation par internet</i>	p.18
<i>#3.9- Le trajet à bord de Mobibus</i>	p.19
<i>#3.10- La gestion des réclamations</i>	p.20
#4- Conclusion et axes d'amélioration	p.21
#5- Annexes	p.24

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

#1- Contexte et méthodologie



Accusé de réception en préfecture
031053100986-20221021-20221019-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

1- Contexte et méthodologie

L'enquête de satisfaction Mobibus 2021

Une mesure annuelle objective la satisfaction des utilisateurs
du service de transport à la demande PMR Mobibus

Les objectifs

- ✦ Mieux connaître la clientèle du réseau
- ✦ Mesurer la satisfaction des clients et évaluer leurs attentes
- ✦ Suivre les évolutions dans le temps
- ✦ Identifier les points forts et les points de fragilité du service Mobibus

Méthodologie de l'enquête

- ✦ Enquête réalisée du 16 novembre au 6 décembre 2021
- ✦ Questionnaire administré par téléphone
- ✦ 3 téléconseillers et 1 superviseur
- ✦ Sur la base des 2 208 contacts fournis par Tisséo
- ✦ **786 questionnaires collectés**
(819 en 2020 et 800 en 2019)
- ✦ **Soit un taux de réponse de 35,6%**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

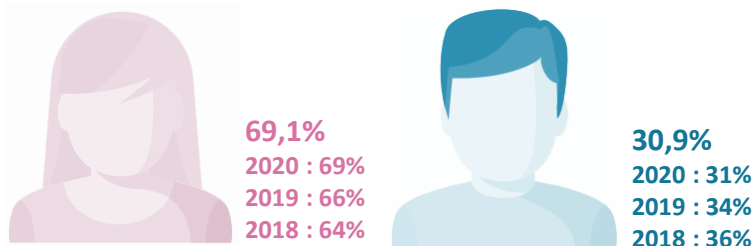
#2-Caractéristiques de la clientèle interrogée



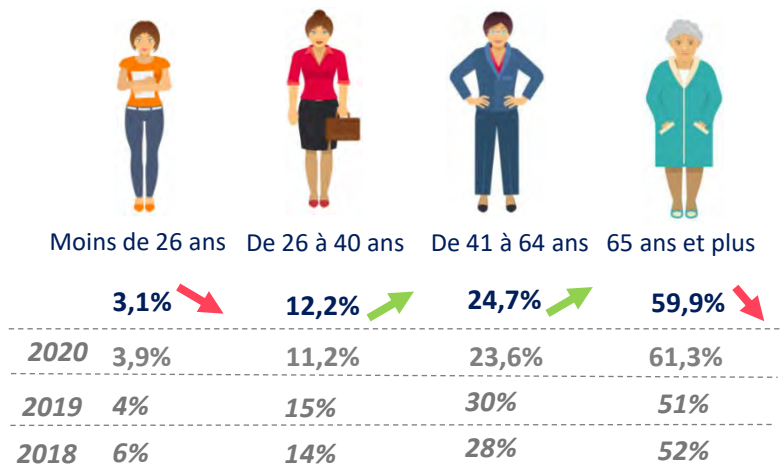
Accusé de réception en préfecture
031053100986-20221021-20221019-01D-DE
Date de transmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

2-Caractéristiques de la clientèle interrogée

Les profil des répondants



Moyenne d'âge : 67,9 ans
vs 68,7 ans en 2020, 63,9 ans en 2019 et 64 ans en 2018



Typologie de client

	Déficients visuels	Fauteuil roulant	Sénior Gir	Autre handicap
	21,0% ↗	37,7% ↗	22,1% ↘	19,3% ↘
2020	20,0%	37,2%	23,0%	20,0%
2019	27%	32%	20%	21%
2018	29%	31%	17,8%	14,3%

- Nous retrouvons les caractéristiques communément observées dans des enquêtes de transport à la demande PMR, à savoir une clientèle :

- **Plutôt féminine** : 69,1% des clients sont des femmes (comme en 2020)
- **Relativement âgée** : plus de la moitié des répondants (59,9%) ont plus de 65 ans (61,3% en 2020), soit un léger rajeunissement de la population utilisatrice du service
- Se déplaçant essentiellement pour des **loisirs** (71,8%) ou des **raisons médicales** (61,1%)
- En fauteuil roulant: 37,7% (37,2% en 2020)

Lieu de résidence

	Toulouse	Métropole Hors Toulouse	Autre
	57,0% ↘	30,3% ↗	12,7% ↗
2020	66,2%	21,4%	12,4%
2019	57%	22%	21%
2018	56%	27%	16%

Motif de déplacement

	Médical	Loisir	Professionnel	Démarches	Achats	Autre
	61,1% ↘	71,8% ↗	12,8% ↘	7,1% ↘	19,5% ↘	2,5% ↗
2020	64,5%	71,1%	15,1%	12,1%	26,7%	0,5%
2019	56%	67%	22%	18%	18%	3%
2018	60%	71%	18%	16%	22%	2%

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

2-Caractéristiques de la clientèle interrogée

Les profil des répondants

Fréquence d'utilisation

40,9% fréquents

59,1% Occasionnels

Au moins 1
fois/jour

1 à 3
fois/semaine

7,6%

33,2%

1 à 3
fois/mois

Moins d'1
fois/mois

32,3%

26,8%

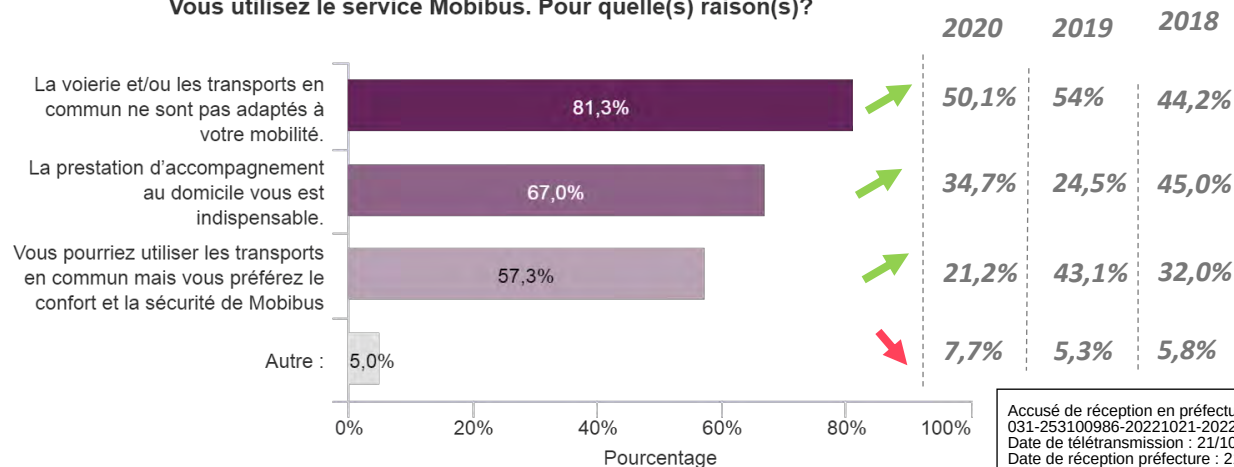
vs 41,4% en 2020 54,4%
en 2019 et 45% en 2018

vs 58,6 % en 2020 45,6% en
2019 et 55% en 2018

2020	9,2%	32,2%	30,8%	27,8%
2019	13%	41%	29%	17%
2018	10%	35%	32%	23%

- On constate une **baisse de 0,6 pt des clients fréquents** :
 - Rappelons que l'année 2021 est restée marquée par la crise sanitaire. La clientèle étant particulièrement âgée et fragile, il est possible que ces personnes aient volontairement restreint leur déplacement
- Cette baisse se remarque particulièrement chez les clients utilisant Mobibus au moins 1 fois/jour (-1,6 pts par rapport à 2020)
- Tout comme en 2020, les usagers considèrent que les transports en commun ne sont pas adaptés à leur mobilité
- Près de 3 sondés sur 5 (59,8%) utilisent le service Mobibus pour faire du porte à porte

Vous utilisez le service Mobibus. Pour quelle(s) raison(s)?



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

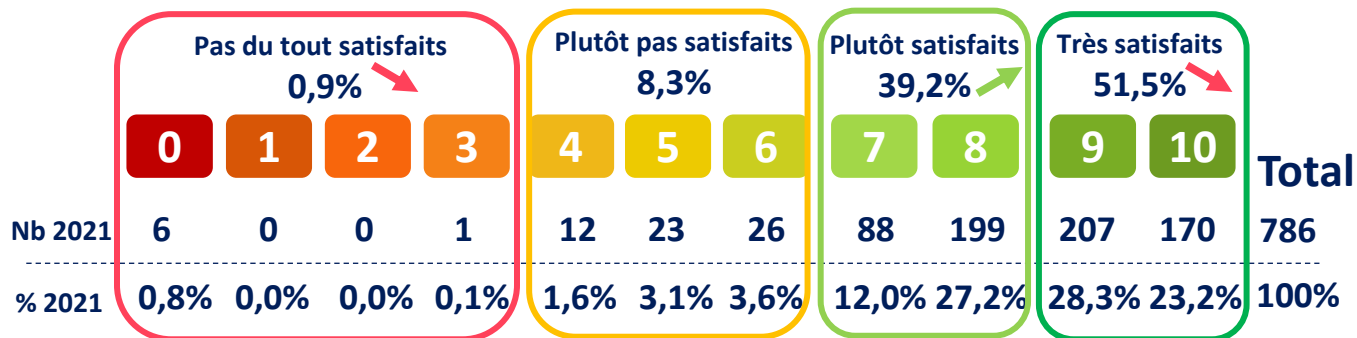
#3- Les différentes contributions à la satisfaction



Accusé de réception en préfecture
031053100986-20221021-20221019-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

3-Les différentes contributions à la satisfaction

3.1-La satisfaction spontanée



	Pas du tout satisfaits	Plutôt pas satisfaits	Plutôt satisfaits	Très satisfaits
% 2020	1,8%	8,2%	34,9%	55,1%
% 2019	4,9%	18,0%	40,7%	36,5%
% 2018	2,5%	15,2%	43,0%	39,4%

Réponses effectives : 732

- La moyenne de la satisfaction globale spontanée est de 16,6/20 (-0,3 pts vs 2020)
- Soit 90,7% (+0,7 pt) de clients satisfaits
- Plus d'un client sur deux se déclare très satisfait, cette proportion est en baisse de -4,6 pts
- A l'opposé, le nombre de client pas du tout satisfait diminue de moitié

16,6

Moyenne
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-10-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

3-Les différentes contributions à la satisfaction

3.1-La satisfaction spontanée

Satisfaction selon la classe d'âge

	Moins de 26 ans	De 26 à 40 ans	De 41 à 64 ans	65 ans et plus	Total
	16,7 ±1,3 	15,2 ±0,7 	16,1 ±0,4 	17,2 ±0,2 	16,6 ±0,2 
2020	16,5 ±1,2	15,9 ±0,8	16,1 ±0,5	17,3 ±0,2	16,9 ±0,2
2019	14,4 ±1,2	13,7 ±1,4	14,7 ±0,5	15,9 ±0,4	15,2 ±0,3
2018	15,2 ±1,2	13,7 ±0,9	15,9 ±0,5	16,9 ±0,3	15,2 ±0,3

Satisfaction selon la typologie de client

	Déficients visuels	Fauteuil roulant	Senior Gir	Autre handicap	Total
	15,5 ±0,5 	16,6 ±0,4 	17,6 ±0,3 	16,9 ±0,5 	16,6 ±0,2 
2020	16,2 ±0,5	16,6 ±0,4	17,5 ±0,4	17,4 ±0,5	16,9 ±0,2
2019	13,8 ±0,6	15,1 ±0,6	16,4 ±0,6	15,7 ±0,5	15,2 ±0,3
2018	15,2 ±0,6	15,6 ±0,6	17,0 ±0,6	15,9 ±0,5	15,8 ±0,3

Satisfaction selon la fréquence d'utilisation

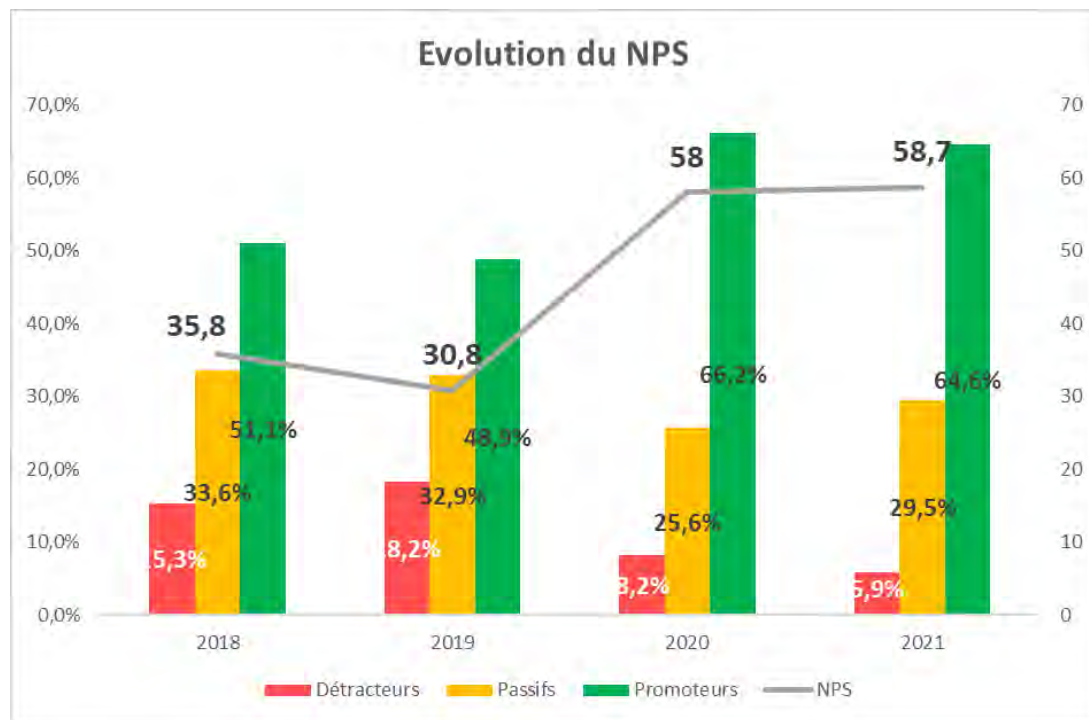
	Fréquents 	Occasionnels 	Total 
	16,3 ±0,4	16,9 ±0,3	16,6 ±0,2
2020	16,8 ±0,3	16,9 ±0,3	16,9 ±0,2
2019	15,0 ±0,4	15,4 ±0,4	15,2 ±0,3
2018	15,5 ±0,4	16,1 ±0,4	15,8 ±0,3

- La **stabilité de la satisfaction** se ressent dans la grande majorité de ses composantes
- On notera que la satisfaction augmente avec l'âge
- Comme observé depuis 2015, les personnes porteurs d'un handicap visuel présentent le niveau de satisfaction le plus bas
 - De plus, leur satisfaction est en baisse de -0,7 pt
- La satisfaction est relativement homogène entre les clients fréquents et occasionnels
 - Traditionnellement, on constate que les clients fréquents sont moins satisfaits que les occasionnels dans les transports en communs

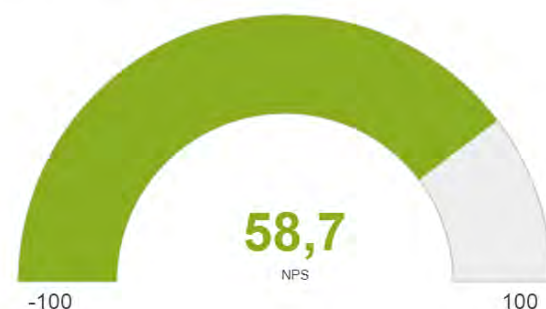
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

3-Les différentes contributions à la satisfaction

3.2-Le Net Promoter Score (NPS)



Réponses effectives : 732



- Le NPS est un indice de recommandation qui repose sur la différence entre la part des promoteurs et celle des détracteurs
- En 2021, le **NPS progresse de 0,7 pt** pour atteindre un indice de recommandation de 58,7
- Par rapport à 2020, on observe que la part de **détracteurs est en baisse (-1,3 pts)**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

3-Les différentes contributions à la satisfaction

3.2-Le Net Promoter Score (NPS) – ce qu'en disent les clients

	Détracteurs	Passifs	Promoteurs
Profil type	26 à 40 ans (31%) Fauteuil roulant (52,5%) Régulier (65%)	65 ans et plus (56,1%) Déficient visuel (27,4%) Occasionnel (61,1%)	65 ans et plus (63,2%) Senior (24,6%) Occasionnel (60,3%)
Principaux axes d'amélioration cité en verbatim (>20%)	- Délai réservation/confirmation du trajet (47,5%) - Ponctualité (30,0%) - Comportement du personnel (22,5%) - Confort et aménagement des bus (20,0%)	- Délai réservation/confirmation du trajet (23,6%)	
Principaux axes d'amélioration cité en verbatim (<20%)	- Problème d'organisation : groupage, oubli de la personne (15,0%) - Conduite des chauffeurs (12,5%) - Trajets retours : pas d'information, pas de disponibilité (7,5%)	- Confort et aménagement des bus (13,1%) - Ponctualité (10,6%) - Problème d'organisation : groupage, oubli de la personne (6,5%) - Temps de trajet (5,0%) - Desserte non respectée/Porte à porte (3,0%)	- Délai réservation/confirmation du trajet (17,9%) - Confort et aménagement des bus (12,1%) - Ponctualité (4,9%) - Réservation Internet (3,6%) - Comportement du personnel (3,6%) - Personne n'utilisant plus le service (2,9%)

- 3 axes d'amélioration reviennent chez l'ensemble des clients :

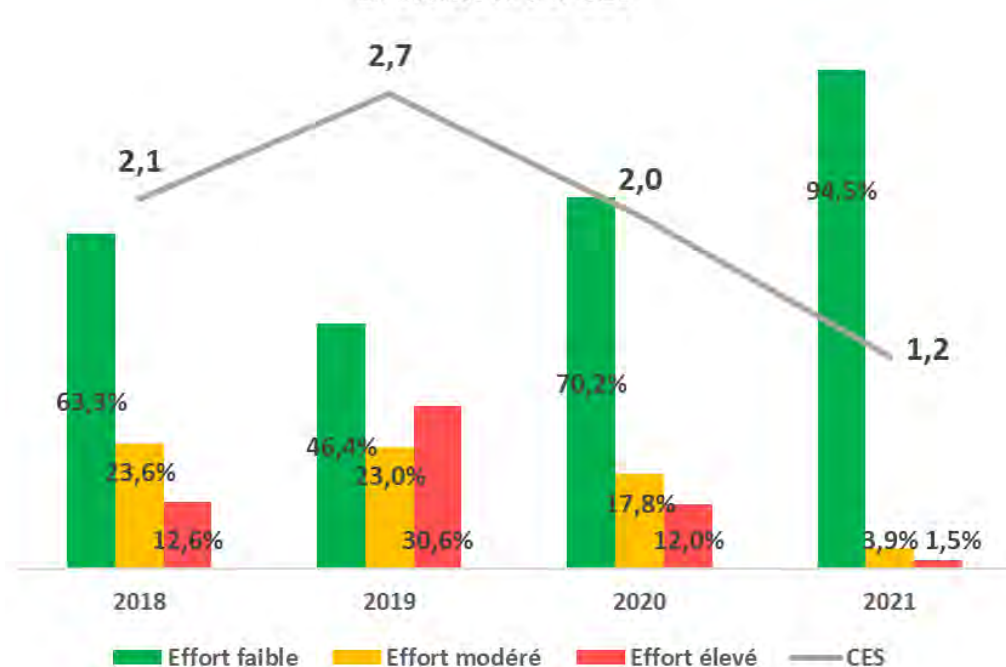
	Verbatims
Délai de réservation/confirmation du trajet	« J'en suis très contente pour mes rdv médicaux planifiés à l'avance mais si un rdv tombe brutalement, je ne peux pas utiliser le service »
Confort et aménagement des bus	« Les véhicules les plus anciens ne sont pas du tout confortables »
Ponctualité	« Les chauffeurs arrivent parfois trop en avance (15 mins) ce qui est problématique pour la préparation car ma mère est totalement dépendante et 15 minutes c'est énorme »

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

3-Les différentes contributions à la satisfaction

3.3-Le Customer Effort Score (CES)

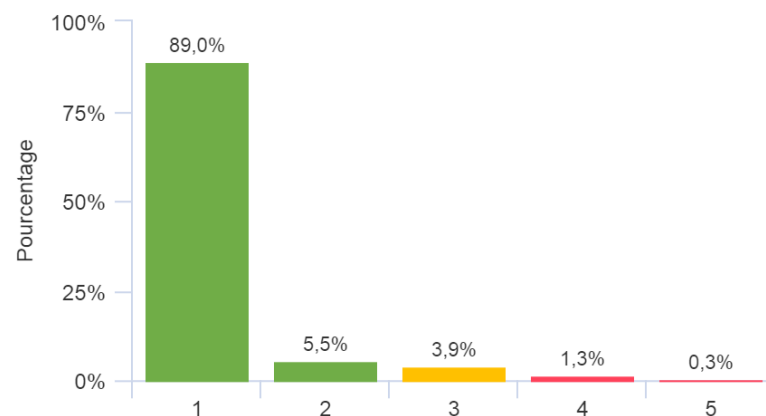
Evolution du CES



Sur une échelle de notes allant de 1 à 5, 1 signifiant un « niveau d'effort faible » et 5 un « niveau d'effort élevé », quel niveau d'effort devez-vous déployer pour que votre demande de réservation soit traitée ?

Réponses effectives : 710

Moyenne : 1,2



- Le CES permet de calculer l'effort que le client doit fournir pour accéder au service Mobibus
- Par rapport à ces deux dernières années, **l'effort à fournir pour réserver paraît de moins en moins important** (CES de 1,2/5, -0,8 pt par rapport à 2020)
- L'item qui nécessite le plus contraignant concerne le délai de réservation. Les sondés continuent de faire remarquer un délai de 21 jours entre la réservation et la date du déplacement; ce qui engendre des difficultés d'organisation **quant à leur rendez-vous médicaux** (cf. *verbatim*)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

3-Les différentes contributions à la satisfaction

3.4-Le Customer Effort Score (CES) – selon le canal de réservation

Comment les clients réalisent leur réservation ?



Téléphone



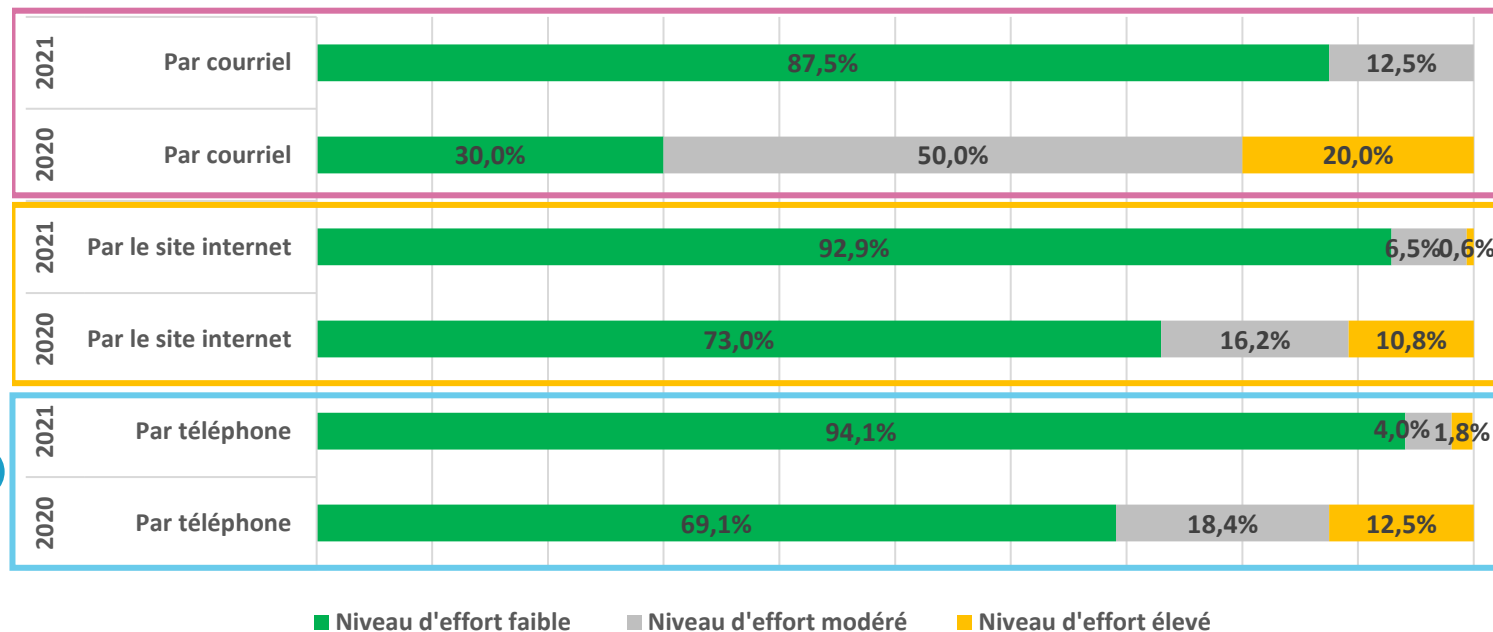
Site internet



Courriel

2021	84,1%	22,1%	2,2%
2020	82,2%	22,6%	1,2%
2019	76,1%	17,9%	11,7%

Comparaison des efforts fournis pour accéder à Mobibus en fonction du canal de réservation



65,1%
disposent
d'un accès à
internet

53,6%
disposent
d'un
smartphone

- Le téléphone est le canal de réservation le plus sollicité (84,1% d'utilisation) et le plus simple d'usage (seulement 2,2% d'effort élevé)
- La facilité d'usage est en augmentation significative sur le site internet et le courriel

Accusé de réception en préfecture
10/09/2022 à 10h22
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

3-Les différentes contributions à la satisfaction

3.5-Mobibus et le reste du réseau Tisséo



En complément de Mobibus, utilisez-vous également les transports en commun Tisséo ?

Plus d'un sondé sur deux utilise le réseau Tisséo (54,2%)

59,2% en 2020

66,6% en 2019

62,8% en 2018

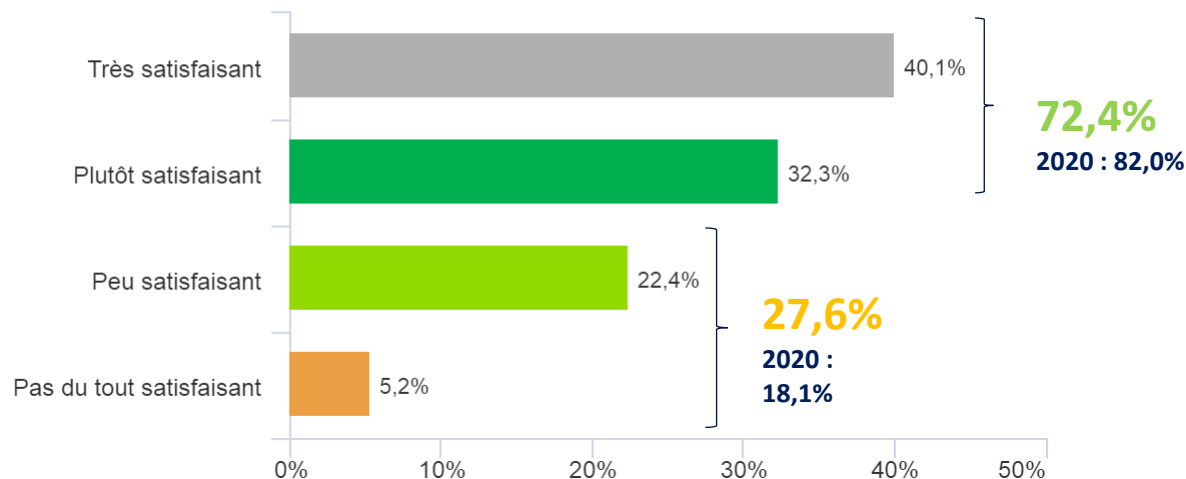
- De moins en moins de sondés continuent de prendre les transports en commun Tisséo
- Le profil type de la clientèle utilisant les autres moyens de transport Tisséo :
 - 73,0% des 41 et 64 ans
 - Atteinte d'un handicap visuel (62,4% utilisent le réseau Tisséo)
 - Se déplaçant pour un motif professionnel (71,7%) et de manière quotidienne (58,2% des personnes se déplaçant au moins 1 fois par jour)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

3-Les différentes contributions à la satisfaction

3.6-La réservation du service : les conditions de réservation

Que pensez-vous des conditions de réservation de vos trajets (pour rappel : les réservations sont ouvertes dès 21 jours précédant le voyage et les délais de confirmations ont été anticipés (confirmation adressée jusqu'à 9 jours avant le voyage)).



- Les conditions de réservation sont appréciées par **72,4% des répondants (vs 82,0% en 2020)**
- Cet item est largement évoqué dans les commentaires : 21,3% (vs 15,9% en 2020) des verbatim sont associés à cette idée (*cf.annexe*)

Verbatims

Conditions de réservation

« Réservation trop longue [...] notamment si l'on a un besoin urgent de transport en lien avec la santé »

« Je n'arrive pas à avoir une place pour mes rdv de moins de 15 jours »

« Est-il possible de nous permettre de commander les besoins de transport au-delà de 21 jours, par exemple 30 jours avant afin de mieux nous organiser et être certaine d'avoir nos réservations ? »

Accusé de réception en préfecture
de transport au-delà de 21 jours
Date de télétransmission : 21/10/2022
Avis de mise en réserve : 12/3/2022

3.7-La réservation du service : les réservations téléphoniques

Evolution de la satisfaction de la réservation par téléphone

	ANNEE			
	2018	2019	2020	2021
Q15. L'accueil téléphonique	18,3	16,6  (-1,7)	18,0  (+1,4)	19,0  (+1,0)
Q16. L'information fournie au téléphone	17,5	15,4  (-2,1)	17,5  (+2,1)	19,1  (+1,6)
Q17. Le délai d'attente téléphonique	12,9	8,3  (-4,6)	14,3  (+6,0)	15,4  (+1,1)
Q18. L'efficacité du traitement de la demande de réservation	16,1	14,1  (-2,0)	16,7  (+2,6)	17,8  (+1,1)
Q19. La facilité des démarches pour effectuer la réservation	17,1	13,3  (-3,8)	14,1  (+0,8)	17,9  (+3,7)
TOTAL	16,4	13,5  (-2,9)	16,6  (+3,1)	17,8  (+1,2)

- **La réservation par téléphone est à nouveau en progression de +1,2 pts** par rapport à l'année 2020
- Cette hausse s'observe sur l'ensemble des items
- Le délai d'attente téléphonique est le moins bien évalué (toutefois en hausse de +1,1 pts)

Verbatims

Le délai d'attente téléphonique

« Peut être avoir plus de personnel au téléphone car un peu d'attente »

« Trop d'attente au téléphone. Pour annuler c'est compliqué, on arrive à avoir personne »

« Le temps d'attente téléphonique avant d'avoir un agent téléphonique est de plus en plus long »

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

3-Les différentes contributions à la satisfaction

3.8-La réservation du service : les réservations par Internet

Evolution de la satisfaction de la réservation par Internet

	ANNEE			
	2018	2019	2020	2021
Q20. La nouvelle interface intégralement reconstruite			16,7	17,5 ↗ (+0,8)
Q21. La facilité de compréhension du formulaire	15,8	14,7 ↘ (-1,1)	16,4 ↗ (+1,7)	18,1 ↗ (+1,7)
Q22. Le fonctionnement du site Internet	13,3	14,3 ↗ (+1,0)	15,8 ↗ (+1,5)	
Q23. La rapidité de confirmation de réservation	12,0	13,4 ↗ (+1,5)	16,8 ↗ (+3,4)	16,6 ↘ (-0,2)
Q24. Les modalités de modification de la réservation	12,1	9,9 ↘ (-2,1)	12,8 ↗ (+2,9)	16,2 ↗ (+3,4)
Moyenne	13,4	13,3 ↘ (-0,1)	16,1 ↗ (+2,8)	17 ↗ (+0,9)

Etes-vous satisfait de
l'évolution des notifications ?



- Après une nette amélioration en 2020, la **réservation par internet continue de progresser**
- **L'interface apparaît comme un véritable point fort** puisque c'est toujours l'un des items les plus appréciés en 2021
- La **modification de la réservation** est en nette progression depuis 2018: **+3,4 pts en 2021**
- La rapidité de confirmation de la réservation reste stable (-0,2 pt)
- **Les notifications recueillent 90,7% de clients satisfaits, en augmentation de +13,6 pts**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

3-Les différentes contributions à la satisfaction

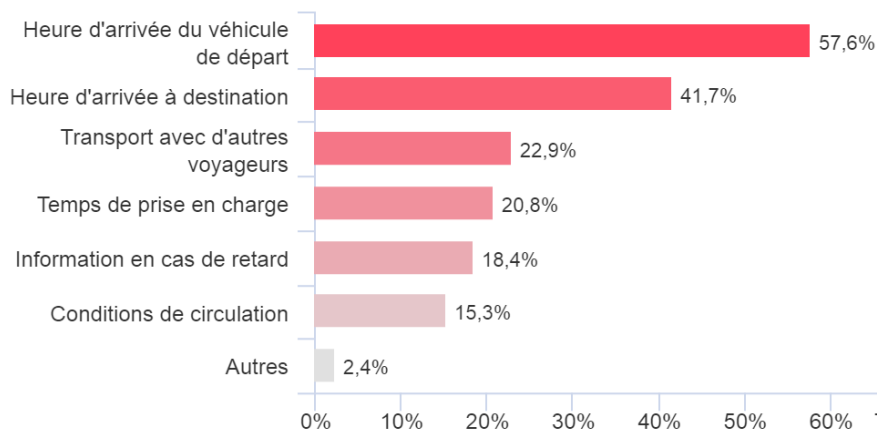
3.9-Les trajets à bord

Evolution de la satisfaction du trajet à bord de Mobibus

	ANNEE			
	2018	2019	2020	2021
Q26. Le respect de l'horaire	15,0	14,2 ⬇️ (-0,7)	16,3 ⬆️ (+2,1)	17,3 ⬆️ (+1,0)
Q27. La prise en charge par le conducteur	17,7	17,2 ⬇️ (-0,5)	18,0 ⬆️ (+0,7)	18,6 ⬆️ (+0,7)
Q28. La qualité de conduite	17,2	16,4 ⬇️ (-0,8)	17,8 ⬆️ (+1,4)	18,5 ⬆️ (+0,6)
Q29. Le confort et la propreté des véhicules	16,9	15,7 ⬇️ (-1,2)	17,8 ⬆️ (+2,0)	17,4 ⬇️ (-0,4)
Q30. La sécurité pendant le trajet	18,0	16,8 ⬇️ (-1,2)	18,3 ⬆️ (+1,5)	18,8 ⬆️ (+0,5)
Q31. La ponctualité du service et le temps de transport	15,0	14,0 ⬇️ (-1,1)	16,2 ⬆️ (+2,2)	17,5 ⬆️ (+1,3)
Moyenne	16,6	15,7 ⬇️ (-0,9)	17,4 ⬆️ (+1,7)	18,0 ⬆️ (+0,6)

- Les trajets à bord sont très appréciés et en progression de **+0,6 pt** par rapport à 2020
- Tous les items sont en hausse par rapport à 2020, **sauf pour le confort des véhicules (-0,4 pt)**
- Si la ponctualité reste bien évaluée et en progression, les clients insatisfaits, soit 44 sur 702, déplorent le non-respect des horaires et le fait d'être soit en avance, soit en retard. Ils trouvent également que les temps de transport sont relativement longs surtout lors de trajets groupés (cf. *verbatim*)

Si vous n'êtes pas satisfait, précisez :



Verbatims

La ponctualité du service et le temps de transport

« Groupage non efficient : les usagers n'habitent pas du tout au même endroit ce qui rallonge le temps de trajet »
 « Souvent j'arrive trop tôt à mes RDV, et je dois rester seule dehors avant de rentrer (parfois 30min) car le lieu dans lequel je me rends n'est pas encore ouvert (AVH) »

Le confort et la propreté des véhicules

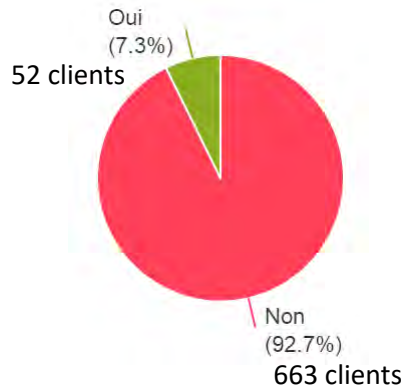
« Quand je suis en groupage, il y a trop de monde et nous sommes à l'étroit ce qui rend le trajet inconfortable je ne suis pas à l'aise »
 « Gros véhicules non confortables au niveau de l'assise, ils bougent un peu »

031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2022

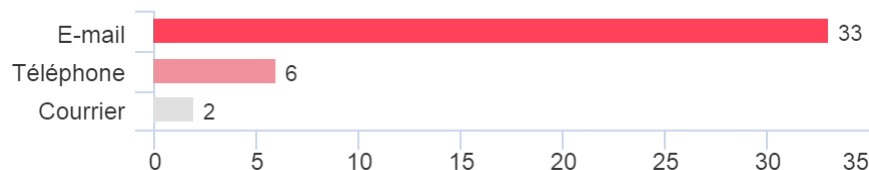
3-Les différentes contributions à la satisfaction

3.10- La gestion des réclamations

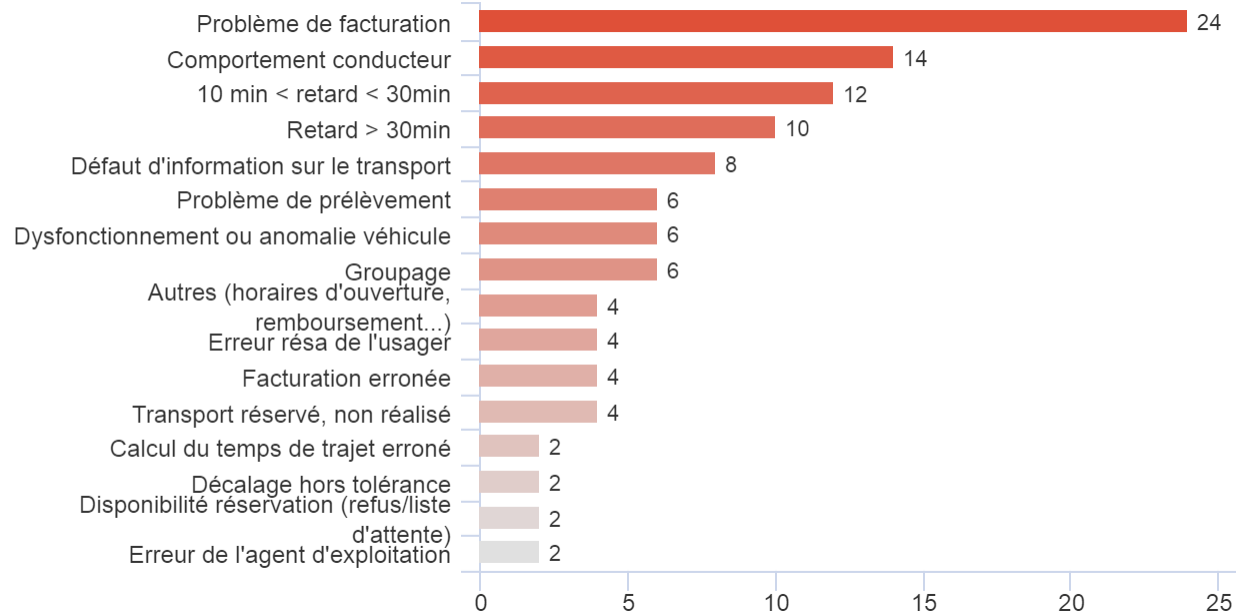
Avez-vous déjà émis une réclamation dans les 6 derniers mois ?



Si oui, par quel biais avez-vous transmis votre réclamation ?



Sur quel motif portait votre réclamation ?



Quelle appréciation portez-vous ?



- Les clients étant globalement très satisfaits (92,7% de satisfaction), très peu d'entre eux (52) ont émis une réclamation dans les 6 derniers mois.
 - Le plus souvent pour un **problème de facturation** un problème lié au **comportement du conducteur** ou un **retard** de 10 à 30min.
 - 80,5% des clients (33) émettent leur réclamations par téléphone
 - La qualité de réponse est parfois décriée dans les verbatims : « Réclamations faites : pas satisfait des réponses de Mobibus », « La réponse à la réclamation que j'avais faite n'est pas satisfaisante », « Réclamation faite mais pas de retour »

Mise à jour de la réclamation : 21/10/2022
031253100986-20221021-20221019-3-10-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de mise à jour : 21/10/2022

#4- Conclusion & pistes de réflexion



Accusé de réception en préfecture
031053100986-20221021-20221019-01D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

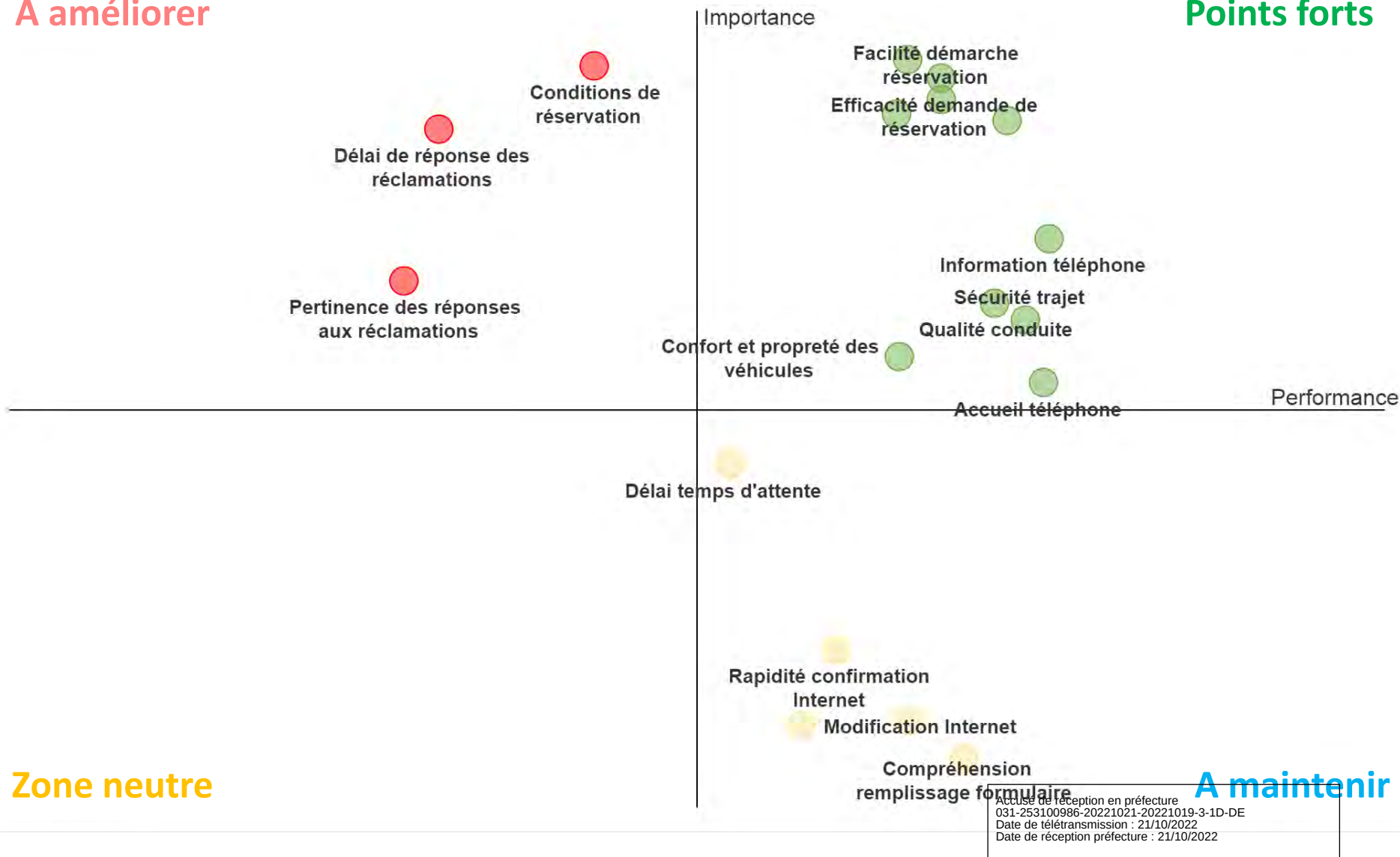
4 - Conclusion & pistes de réflexion

4.1-La matrice Importance-Satisfaction

La matrice satisfaction / importance classe les items selon leur niveau de satisfaction (note moyenne) et de leur importance, c'est-à-dire leur niveau de corrélation à la satisfaction spontanée de manière indépendante

A améliorer

Points forts



Zone neutre

A maintenir

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

4 - Conclusion & pistes de réflexion

4.3- Pistes d'amélioration

Axes d'amélioration

Continuer à vigiler la ponctualité/respect des horaires/temps de transport

Maintenir l'effort pour limiter le temps d'attente au téléphone

Vigiler l'entretien/l'état de la flotte de véhicules (confort)

Améliorer le processus de suivi des réclamations

Evaluer les possibilités de réduction des délais de confirmation sur internet

Suggestion d'innovation par rapport au verbatim

Développement d'une application mobile pour la réservation

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

#5- Annexes



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

5- Annexes

Evolution des critères de satisfaction entre 2018 et 2021

	ANNEE			
	2018	2019	2020	2021
Q4. Le rapport Qualité/Prix	17,8	17,2  (-0,6)	18,0  (+0,9)	18,1  (+0,1)
Q10. Le lien	8,0	6,4  (-1,6)	5,9  (-0,5)	
Q13. Les conditions de réservation	12,4		14,7	13,8  (-0,9)
Q15. L'accueil téléphonique	18,3	16,6  (-1,7)	18,0  (+1,4)	19,0  (+1,0)
Q16. L'information fournie au téléphone	17,5	15,4  (-2,1)	17,5  (+2,1)	19,1  (+1,6)
Q17. Le délai d'attente téléphonique	12,9	8,3  (-4,6)	14,3  (+6,0)	15,4  (+1,1)
Q18. L'efficacité du traitement de la demande de réservation	16,1	14,1  (-2,0)	16,7  (+2,6)	17,8  (+1,1)
Q19. La facilité des démarches pour effectuer la réservation	17,1	13,3  (-3,8)	14,1  (+0,8)	17,9  (+3,7)
Q20. La nouvelle interface intégralement reconstruite			16,7	17,5  (+0,8)
Q21. La facilité de compréhension du formulaire	15,8	14,7  (-1,1)	16,4  (+1,7)	18,1  (+1,7)
Q22. Le fonctionnement du site Internet	13,3	14,3  (+1,0)	15,8  (+1,5)	
Q23. La rapidité de confirmation de réservation	12,0	13,4  (+1,5)	16,8  (+3,4)	16,6  (-0,2)
Q24. Les modalités de modification de la réservation	12,1	9,9  (-2,1)	12,8  (+2,9)	16,2  (+3,4)
Q26. Le respect de l'horaire	15,0	14,2  (-0,7)	16,3  (+2,1)	17,3  (+1,0)
Q27. La prise en charge par le conducteur	17,7	17,2  (-0,5)	18,0  (+0,7)	18,6  (+0,7)
Q28. La qualité de conduite	17,2	16,4  (-0,8)	17,8  (+1,4)	18,5  (+0,6)
Q29. Le confort et la propreté des véhicules	16,9	15,7  (-1,2)	17,8  (+2,0)	17,4  (-0,4)
Q30. La sécurité pendant le trajet	18,0	16,8  (-1,2)	18,3  (+1,5)	18,8  (+0,5)
Q31. La ponctualité du service et le temps de transport	15,0	14,0  (-1,1)	16,2  (+2,2)	17,5  (+1,3)
Q33. Les mesures mises en place pendant la crise sanitaire				

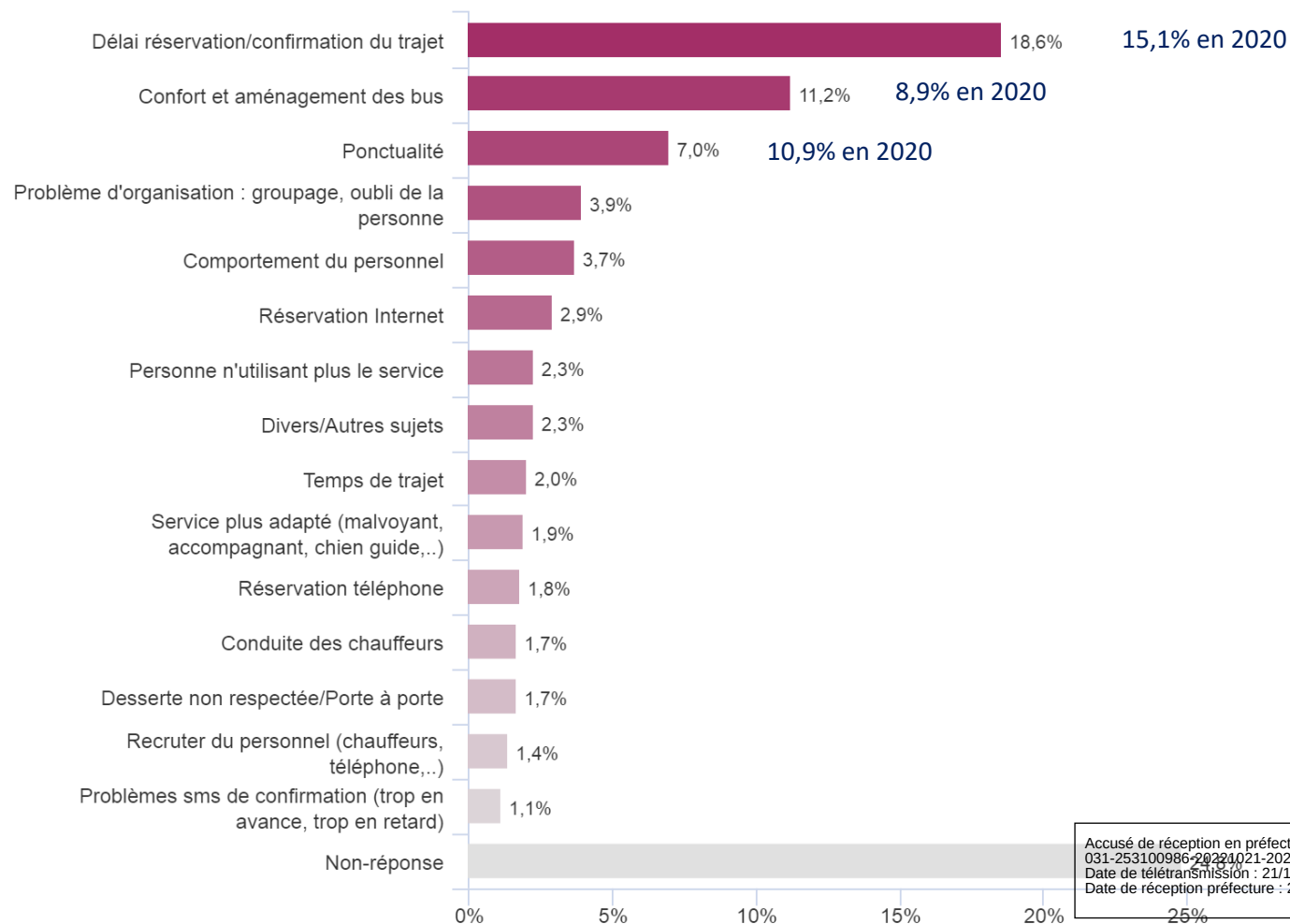
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

5- Annexes

5.1 - Ce qu'en disent les clients

87% des clients se sont exprimés à la suite de ce questionnaire

Analyse des suggestions d'amélioration (en % de clients)



Délai de réservation

“ Le service ne permet pas de répondre aux demandes de prise en charge lorsqu'un rdv s'impose à nous brutalement, c'est bien dommage. C'est génial, j'en suis très contente pour mes rdv médicaux planifiés à l'avance mais si un rdv tombe brutalement, je ne peux utiliser le service car il n'y a plus de place quand j'appelle ”

Délai réservation/confirmation du trajet ; Satisfaction spontanée

“ Réservations trop longues à être satisfaites notamment si on a un besoin urgent de transport en lien avec ma santé (rdv médical posé dans les 5 jours). A améliorer car cela n'est pas tolérable car depuis le COVID il faut tout prévoir 3 semaines avant ce qui est impossible quand un service médical de l'hôpital vous appelle pour vous avancer un rdv si désistement d'un autre patient ”

Délai réservation/confirmation du trajet

“ Les délais pour réserver les trajets. ”

Délai réservation/confirmation du trajet

“ Trop d'anticipation pour avoir une réservation. C'est difficile. Les gros bus (camions) pas très confortable, beaucoup de bruits dont on est sensible (malvoyant). ATTENTION : un chauffeur sous-traitant à Mobibus a eu un discours raciste. Transport très désagréable (il y a 10j). - ”

Délai réservation/confirmation du trajet ; Comportement du personnel ; Confort et aménagement des bus

“ S'améliorer sur les délais de réponses de réservation qui sont trop long. ”

Délai réservation/confirmation du trajet

“ Améliorer l'offre de transport en dernière minute: 1 jour ou 2 avant le besoin de transport impossible de réserver - Améliorer le délai d'attente au téléphone qui est beaucoup trop long ”

Délai réservation/confirmation du trajet ; Réservation téléphone

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Confort et aménagement des bus

“ - Groupage non efficient: les usagers n'habitent pas du tout au même endroit ce qui allonge +++ le temps de trajet - - Anciens véhicules non confortables: les suspensions nous secouent dans le véhicule ”

Problème d'organisation : groupage, oubli de la personne ; Confort et aménagement des bus ; Temps de trajet

“ Inconfort pendant les trajets: quand je suis en groupage, il y a trop de monde et nous sommes à l'étroit ce qui rend le trajet inconfortable, je ne suis pas à l'aise. Sinon l'assise en elle même des sièges/banquettes est bonne ”

Confort et aménagement des bus

“ a l'arrière de certains véhicule, mal assis, très petit. Beaucoup de bruits, très fatigant. Plus possible de communiquer avec le chauffeur à cause de bruit. Sur les nouveaux véhicules, il y a une marche qui sort pour monter et c'est dangereux, marche pas très large, inutile. ”

Confort et aménagement des bus

“ Les marches sont trop hautes. Pas facile pour monter. ”

Confort et aménagement des bus

“ Sièges trop petits nous ne sommes pas à l'aise. Difficultés à fermer la ceinture (personne en surpoids). ”

Confort et aménagement des bus

“ Les voitures sont trop hautes pour monter ”

Confort et aménagement des bus

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

5- Annexes

5.1 - Ce qu'en disent les clients

Ponctualité

“ Trop d'avance pour prendre les RDV. ”

Ponctualité

“ Du retard parfois (1h) RDV annulé, trajet payé quand même... ”

Ponctualité

“ Arrivée fréquente du chauffeur en retard pour me transporter à mes rdv médicaux. Je prévois large en temps pour pallier aux retard des chauffeurs, mais ça ne suffit pas, ils me font quand même arrivés en retard à mes rdv médicaux. La dernière fois, je me suis fait disputé par le médecin. ”

Ponctualité

“ Retards trop fréquents et trop longs (20 minutes) ce qui a des incidences pour moi car mon auxiliaire m'a attendu 20 mins devant chez moi - Je n'ai jamais réussi à faire une réservation du service le lien - Il est difficile de réserver même 3 semaines avant ”

Ponctualité ; Réservation Internet

“ L'horaire communiqué au chauffeur n'est parfois pas le même que celui des usagers. Une fois le chauffeur est arrivé 10 mins avant et est donc parti sans moi. J'ai du recommandé un autre transport et l'attendre 2h. - Il devient beaucoup trop difficile de maintenir une vie sociale car il est beaucoup trop compliqué de faire les réservations ”

Délai réservation/confirmation du trajet ; Ponctualité

“ Certains véhicules arrivent trop tôt et bouscule notre programme (quand on est au travail par exemple) ça n'est pas pratique du tout. ”

Ponctualité

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022



Contactez-nous

Amani Ouriaghli
amani.ouriaghli@kisio.com

Ouahiba MENDAS
ouahiba.mendas@kisio.com

Nicolas LARGE
nicolas.large@kisio.com

kisio.com

www.linkedin.com/company/kisio/

Adresse Siège : 20 rue Hector Malot – 75012 PARIS

Adresse Lyon : 50 Cours de la République – 69100 VILLEURBANNE



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TPMR TOULOUSE				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 0133 Chemin du Sang de Serp 31000 TOULOUSE				Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 9 0 4 7 1 3 8 0 0 0 0 2 5				Néant ☐ *			
				Exercice N clos le, 31/12/2021			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 600	AK	6 809	1 791
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 564 592	AU	344 584	1 220 008
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	8 720	BI		8 720
	TOTAL (II)			BJ	1 581 912	BK	351 393
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	411 000	BY	35 716	375 284
		Autres créances (3)	BZ	1 707 004	CA		1 707 004
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités			CF	4 937	CG		4 937
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		
	TOTAL (III)		CJ	2 122 941	CK	35 716	2 087 225
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 704 854	1A	387 109	3 317 744
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		TPMR TOULOUSE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :37 000.....)			DA	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	299 940
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	323 292
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	137 070
	TOTAL (I)			DL	801 002
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	90 430
	TOTAL (III)			DR	90 430
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	13 948
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	758 632
	Dettes fiscales et sociales			DY	610 381
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	724
	Autres dettes			EA	1 042 629
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	2 426 313	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 317 744	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 426 313
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : TPMR TOULOUSE						Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	5 667 797	FH		FI	5 667 797
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 667 797	FK		FL	5 667 797
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	19 839
	Autres produits (1) (11)					FQ	40 599
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 728 235
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 682 247
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	135 153
	Salaires et traitements*					FY	2 445 312
	Charges sociales (10)					FZ	780 011
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$				GA	190 429
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	34 516
	Autres charges (12)					GE	5 060
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 308 443
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	419 792
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	419 792

Désignation de l'entreprise **TPMR TOULOUSE**Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	260
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 667
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 927
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	170
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	103 257
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	103 427
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-96 500
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 735 162
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 411 870
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	323 292
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		1G	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	19 839
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		
	facultatives A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes et pénalités	170		
Dotations et reprises aux amortissements dérogatoires	103 257	2 667	
Cession d'immobilisations corporelles		4 000	
Divers		260	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise TPMR TOULOUSE													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	CORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	8 600	KE		KF	0		
CORP	CORP	Terrains					KG		KH		KI			
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	20 420	KW		KX	0		
			Matériel de transport*				KY	373 502	KZ		LA	1 115 506		
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	55 165	LC		LD	0		
			Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
		Avances et acomptes					LK		LL		LM			
		TOTAL III					LN	449 086	LO		LP	1 115 506		
		FIN	CORP	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
				Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	8 720	1U		1V	0				
TOTAL IV					LQ	8 720	LR		LS	0				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	466 406	ØH		ØJ	1 115 506				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	CORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW	8 600	IX			
CORP	CORP	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
			Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	20 420	MO			
			Matériel de transport		IV		MP		MQ	1 489 008	MR			
			Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	55 165	MU			
			Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
		Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	1 564 592	NI					
FIN	CORP	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ			
		Autres titres immobilisés			I1		2B		2C					
		Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F					
		TOTAL IV			I3		NJ		NK	8 720	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 581 912	ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception en préfecture : 21/10/2022

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **TPMR TOULOUSE**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Désignation de l'entreprise **TPMR TOULOUSE**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 610	PF	2 200	PG		PH	6 809
TOTAL I		RK	4 610	RM	2 200	RN		RO	6 809
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	12 637	QE	2 042	QF		QG	14 679
	Matériel de transport	QH	96 101	QI	183 341	QJ		QK	279 442
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	47 617	QM	2 846	QN		QO	50 463
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	156 355	QV	188 229	QW		QX	344 584
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	160 964	ØP	190 429	ØQ		ØR	351 393

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations et reprises
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception en préfecture : 21/10/2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **TPMR TOULOUSE**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la liste est annexée au formulaire 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Avec le formulaire 38 II de
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TPMR TOULOUSE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	8 720	UV	0	UW	8 720		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	411 000		411 000				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 025		2 025				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	0		0				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	184 065		184 065				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	0		0				
		Divers		VP	677		677				
	Groupe et associés (2)			VC	1 517 260		1 517 260				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 976		2 976				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX				VT	2 126 724	VU	2 118 004	VV	8 720	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	758 632		758 632						
Personnel et comptes rattachés		8C	286 020		286 020						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	305 820		305 820						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	0		0					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 541		18 541					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	724		724						
Groupe et associés (2)		VI	0		0						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 056 577		1 056 577						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	2 426 313	VZ	2 426 313				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes souscrits en cours d'exercice auprès des associés (personnes physiques) : 031-253100986-20221019-3-1D-DE					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : TPMR TOULOUSENéant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2021

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	0
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	508
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	9 389	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	9 559
	Amendes et pénalités	WJ	170	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %			I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions			ZN	
						WN	
						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
			– imposées au taux de 0 %							WH		
			– imposées au taux de 19%							WP		
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			– imputées sur les déficits antérieurs							XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ			
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)							XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	{	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	)	XG	0		
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL					
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont deduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH					
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI					
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD								
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										Y2		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XP	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL	0	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	333 359	XO

Accusé de réception en préfecture
031-253100980
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception en préfecture : 21/10/2022

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : TPMR TOULOUSE

N° SIRET : 49047138000025

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0006 rue Courtois
93505 PANTIN Cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	323 292
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	10 067
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	333 359
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	333 359	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		333 359
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise TPMR TOULOUSE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	296 721
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
Provision pour charges de retraite			8X	9 389	8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	9 389	YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			
Montant de la réintégration ou de la déduction				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **TPMR TOULOUSE**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : **DGE**
0006 rue Courtois
93505 PANTIN Cedex

Exercice du : **01/01/2021** au : **31/12/2021**

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5	421 613
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	) M5ter	
Déficits imputés			J9	333 359
Déficits reportables			M6	88 254
Déficits nés au titre de l'exercice			H8	0
Total des déficits restant à reporter			H9	88 254

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N		0	0	(2) 0		0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)		
	N - 2			(2)		
	N - 3			(2)		
	N - 4			(2)		
	N - 5			(2)		
	N - 6			(2)		
	N - 7			(2)		
	N - 8			(2)		
	N - 9			(2)		
	N - 10			(2)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains éléments d'actif à long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Déposée à la préfecture de la Seine-Saint-Denis
031-253100986-20221021-20221019-3-10-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise TPMR TOULOUSE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	303 779	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-3 839			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE					
			ZF								
	TOTAL I	0F	299 940			ZG	299 940				
						ZH	299 940				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	131 433			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	110 656	XQ	116 226			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	225 342			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	147 102			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	1 062 144			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 682 247			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	35 342			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	99 811			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	135 153			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	558 103			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	285 000			
DIVERS	- Montant brut des salaires *						0B	2 376 633			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,17 %			
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	0	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	52147785100054	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS TPMR TOULOUSE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 0006 rue Courtois 93505 PANTIN Cedex

SIRET Société intégrée : 49047138000025

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	333 359		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	333 359		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	333 359		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS TPMR TOULOUSE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : 49047138000025 0006 rue Courtois
93505 PANTIN Cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions					
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB					
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD		FE					
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ					
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH					
TOTAL						FK		FL					
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK						FM		FN					
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %				E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception en préfecture : 21/10/2022

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : TPMR TOULOUSE

N° SIRET : 49047138000025

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0006 rue Courtois
93505 PANTIN Cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	333 359		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	333 359		

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
 Date de télétransmission : 21/10/2022
 Date de réception en préfecture : 21/10/2022

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : TPMR TOULOUSENéant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)				
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date d'acceptation préfecture : 21/10/2022

(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : TMR TOULOUSE					Néant ☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

 Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20221021-20221019-3-10-DE
 Date de télétransmission : 21/10/2022
 Date de réception préfecture : 21/10/2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TPMR TOULOUSE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .

0

^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ^④	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ^⑥
	À 19 % ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ^③			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : TPMR TOULOUSE					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e,6^e,7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : TPMR TOULOUSE															Néant ☐		*																			
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois 12																																				
DECLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectifs moyens du personnel															YP	102																				
Dont apprentis															YF	1																				
Dont handicapés															YG	8																				
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	5 667 797																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL	4 000																				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT	41 377																				
TOTAL 1															OX	5 713 174																				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	68																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues															OF																					
Variation positive des stocks															OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	7 743																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM	7 811																				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Achats															ON	284 314																				
Variation négative des stocks															OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	1 277 562																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS	5 570																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	5 060																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ	1 572 506																				
IV Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	4 148 479																		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA	4 148 479																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX																					
Effectifs au sens de la CVAE															EY																					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE Date de télétransmission : 21/10/2022 Date de réception préfecture : 21/10/2022																					
Période de référence															GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	1	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	1
Date de cessation															HR			/			/															

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

4 9 0 4 7 1 3 8 0 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TPMR TOULOUSE

ADRESSE (voie)

0133 Chemin du Sang de Serp

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

3 700

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

CFTI

N° SIREN (si société établie en France)

552028063

% de détention

99,70

Nb de parts ou actions

3 699

Adresse :

N°

3

Voie

ALLEE DE GRENELLE

Code Postal

92442

Commune

ISSY LES MOULINEAUX

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires en fonction du nombre de lignes de l'imprimé. Chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits sur la base de données de la DGFiP.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1b-DE
Date de réception en préfecture : 21/10/2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET

4 9 0 4 7 1 3 8 0 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TPMR TOULOUSE

ADRESSE (voie)

0133 Chemin du Sang de Serp

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-10-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
TPMR TOULOUSE		0133 Chemin du Sang de Serp	
SIRET	4 9 0 4 7 1 3 8 0 0 0 0 2 5	31000 TOULOUSE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
TOULOUSE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2012
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA TRANSDEV GROUP 0003 allée de Grenelle Immeuble Crystal / CS 20098 92442 ISSY LES MOULINEAUX	
SIRET	5 2 1 4 7 7 8 5 1 0 0 0 5 4

B ACTIVITE

Activités exercées	Autres transports routiers de voyageurs	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
		PV exonérées art. 238quinquies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : CODA
---	-----	---

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
– du prestataire :			
– du comptable :			
– du conseil :			
– du CGA ou du viseur conventionné :			
– N° d'agrément :			

Tél :
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Tél :

RAPPORT DE GESTION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale des Associés afin de vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN 2021

Le chiffre d'affaires s'est établi à 5.668 K€ contre 4.730 K€ en 2020, en hausse de +20 %.

Le résultat d'exploitation s'élève à +420 K€ contre +25 K€ en 2020.

Le résultat exceptionnel ressort à -97 K€, lié à l'accroissement des amortissements dérogatoires.

Le résultat net est de 323 K€.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'activité de l'entreprise a été impactée par la crise sanitaire tout au long de l'année 2021 et plus spécifiquement lors de la période de confinement du mois d'avril. La fréquentation reste en retrait par rapport à son nominal avant crise. L'offre de transport a été adaptée une partie de l'année aux contraintes réglementaires imposées par la crise sanitaire.

Cependant, les efforts d'économies et d'adaptation réalisés par la société, les mesures de soutien de l'Etat dont elle a pu bénéficier ainsi que les versements accordés par nos clients pour mitiger la réduction d'activité et de fréquentation, ont permis d'atténuer son impact dans les comptes, sur sa trésorerie ainsi que sa continuité d'exploitation.

Cette baisse d'activité exceptionnelle liée au confinement et aux restrictions sanitaires ainsi que les perspectives d'une crise sanitaire affectant encore pour une période incertaine l'année 2022 ne remettent pas en cause l'hypothèse d'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 selon le principe de la continuité d'exploitation.

Cette hypothèse résulte de l'analyse d'un scénario central dans lequel les ajustements de rémunération des services se font sur une base équilibrée avec les autorités organisatrices de transport et que leur règlement n'est pas suspendu durant la crise sanitaire.

Enfin, afin de préserver la situation de trésorerie la société n'a pas distribué de dividendes en 2020 et 2021.

Outre la crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021, l'année a été marquée par la signature d'un avenant n°2 à la délégation de service public portant sur le maintien du Règlement Général d'Utilisation du Service en vigueur, de la prise en compte des conséquences techniques et financières de la crise sanitaire sur l'exercice 2020, le rééquilibrage financier de la Convention en 2021 et la clarification des conditions de reversement des recettes perçues par la Société.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

PERSPECTIVES 2022

Un avenant portant sur une modification d'offre est en cours d'élaboration.

INTEGRATION FISCALE

Votre société a intégré le Groupe d'intégration fiscale Transdev Group à compter du 1^{er} janvier 2012.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous précisons que les salariés ne possèdent aucune action de la Société au 31 décembre 2021.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article D.441 - 6 du code de commerce, nous vous précisons les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

Article D.441 L-1° : Factures reçues non régliées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 L-2° : Factures émises non régliées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu								
Total (1 jour et plus)							31 à 60 jours							Total (1 jour et plus)	

(A) Tranches de retard de paiement															
Nombre de factures concernées						9							91		
Montant total (TTC) des factures concernées	389954,87	2069,71	0	22,48	1194,5	3288,69	39146,24	324,78	35980,12	11789,90	117640,38	165735,27			
Pourcentage du montant total (TTC) des achats de l'exercice		0.0008	0	0	0.0003	0.001									
Pourcentage du chiffre d'affaire (TTC) de l'exercice								0	0.0051	0.0016	0.0169	0.0238			
Article D.441 L-1° : Factures reçues non régliées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 L-2° : Factures émises non régliées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu								
Total (1 jour et plus)							31 à 60 jours							Total (1 jour et plus)	

(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non compebilisées													
Nombre de factures													
Montant total (TTC) des factures exclues													

(C) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)													
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement													

PROPOSITION DE RÉSOLUTIONS

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 323.291,83 euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice 2021	323.291,83 Euros
- Report à nouveau	299.940,13 Euros

Soit un total de.....	623.231,96 Euros

qui sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau	623.231,96 Euros

Total	623.231,96 Euros

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons l'évolution du dividende des trois exercices précédents comparés à celui de l'exercice 2021 :

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions	3 700,00	3 700,00	3 700,00	3 700,00
Dividende net unitaire	8,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant total distribué	29 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Après que Monsieur le Commissaire aux Comptes vous aura donné lecture de ses rapports, nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes de la Société et l'affectation des résultats.

Nous soumettrons également à votre agrément les opérations relevant des Articles L227-10 et suivants du Code Commerce.

Nous vous prions de donner quitus de sa gestion au Président en fonction au cours de l'exercice dont les comptes viennent de vous être présentés.

Si vous acceptez ces propositions, nous vous demanderons de voter les résolutions soumises à vos suffrages.

Fait à Toulouse,
Le 18.05.2022

Le Président

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022



Année 2021

SOMMAIRE

- [Cadre contractuel](#)
- [Faits marquants 2021](#)
- [Flotte Mobibus](#)
- [Equipe TPMR Toulouse](#)
- [Crise sanitaire](#)
- [Le service Mobibus](#)
- [Démographie des utilisateurs](#)
- [Fréquentation](#)
- [Exploitation](#)
- [Titres de transport et recettes](#)
- [Qualité](#)
- [Economie du contrat](#)
- [Annexes](#)

Année 2021

CADRE CONTRACTUEL



TPMR Toulouse est une SAS au capital social de 37 000 € ; filiale du groupe Transdev ; il s'agit d'une société dédiée à l'exploitation de la DSP Mobibus.

Président : M. Pascal MORGANTI.

Directeur : Thierry CHIOCCA

Commissaire aux comptes :

MAZARS SA

Tour Exaltis

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Pour l'exploitation du service Mobibus, un contrat de Délégation de Service Public a été notifié par Tisséo Collectivités à TPMR Toulouse à la mi-juin 2019.

Contrat conclu pour une durée de six ans, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2025.

Lors des discussions parlementaires de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), l'article L1111-5 du Code des Transports a été modifié dans des termes pouvant remettre en question le nouveau Règlement d'Utilisation associé au contrat de DSP 2019 -2025.

L'avenant 1 à la convention de DSP prévoyait le maintien du Règlement antérieur, jusqu'au 30 juin 2020.

L'avenant 2 du 12 février 2021, tire les conséquences de la crise COVID19 en matière de réfaction, ainsi que le report de la mise en place d'un nouveau règlement de service.

Cet avenant précise les modalités d'encaissement et de reversement des recettes perçues auprès des usagers.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021



- 2021 a été fortement marquée par les suites de la crise COVID, les prémices d'un retour à une activité nominale n'apparaissant qu'en fin d'année ;
- L'activité du 1^{er} semestre a été absorbée à l'aide des moyens propres de TPMR Toulouse, sans presque recourir à des sous-traitants ;
- L'activité a été très fortement réduite du fait d'une remontée très faible du nombre de transports réguliers qui sont restés très inférieurs à la normale jusqu'au mois de décembre 2021 ;
- Cession de véhicules au CHU de Toulouse, à l'€ symbolique;
- Renouvellement des certifications NF Services EN 13816 et 15140 (qualité du service).

FLOTTE MOBIBUS 2021



Etat du parc



Sorties :

- 4 véhicules de type MASTER L3 / H2 (3 UFR) ont été cédés à l'€uro symbolique au CHU de Toulouse (délibération Tisséo Collectivités du 2 juin 2021)
- 3 véhicules de type KANGOO (1 UFR) ont été vendus aux enchères
- 2 véhicules MASTER L2 / H2 (1 UFR), en propriété TPMR Toulouse ont été cédés.
- 3 MASTER ont été déclarés économiquement irréparables, et retirés de l'exploitation commerciale.

Entrées :

- 17 MASTER L2 / H2 (3 UFR)
- 2 PEUGEOT RIFTER
- 2 NISSAN E-NV200

	Nombre de véhicules	Nbe de places	dont : nbe de places fauteuil roulant
Parc au 31/12/2021	70	435	151
Parc au 31/12/2020	61	391	128
Parc au 31/12/2019	67	423	138
Parc au 31/12/2018	62	408	129
Parc au 31/12/2017	54	368	121

Une description détaillée du parc est disponible en annexe.

Composition de la flotte au 31 décembre 2021 :

⊙ 8 véhicules "0 UFR"

- o 4 CITROEN C4 CACTUS
- o 2 NISSAN E-NV200
- o 2 PEUGEOT RIFTER

⊙ 13 véhicules "1 UFR"

- o 1 RENAULT MASTER
- o 5 NISSAN NV 400
- o 7 VW CADDY

⊙ 9 véhicules "2 UFR"

- o 9 RENAULT MASTER "L2 / H2"

⊙ 40 véhicules "3 UFR"

- o 20 RENAULT MASTER "L3 / H2"
- o 20 RENAULT MASTER "L2 / H2"

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Tableaux de bord



Le premier semestre n'a représenté que 47% de l'activité de l'année, au lieu de 51-52% habituellement.

Cet écart transparait notamment dans le faible nombre de kilomètres confiés à des sous-traitants de TPMR Toulouse : il n'y a quasiment pas eu de sous-traitance durant le premier semestre.

(le kilométrage 2020 intègre les TàD "Zones Blanches" mis en place durant le confinement strict, et la desserte de l'usine Omnipharm de Montrabé)

	2021	2020	+/-	%
Km commerciaux totaux	943 430	999 002	- 55 572	-5,6 %
Km commerciaux réalisés en propre	915 887	887 432	+ 28 455	3,2 %
Km commerciaux sous-traités	27 543	111 570	- 84 027	-75,3 %



Sinistralité	2021	2020	2019	2018	2017
Sans tiers	37	2	63	77	64
Avec constat	24	17	28	25	27
dont corporels	4	1	5	2	3
dont responsables	16	6	15	17	17
dont non responsables	8	11	13	8	10
Km compteur	2 253 351	1 900 907	2 471 642	2 423 863	2 030 346
Accident avec tiers / 100 000 km	1,07	0,84	1,13	1,03	1,33
Accident responsable / 100 000 km	0,71	0,32	0,69	0,70	0,84
Sinistralité totale / 100 000 km	2,71	1,00	3,68	4,20	4,48

La sinistralité "avec tiers" est remontée au niveau de 2019 ; les très bons chiffres constatés en 2020 ne reflétaient que des conditions de fluidité de circulation exceptionnelle dues à la crise COVID.

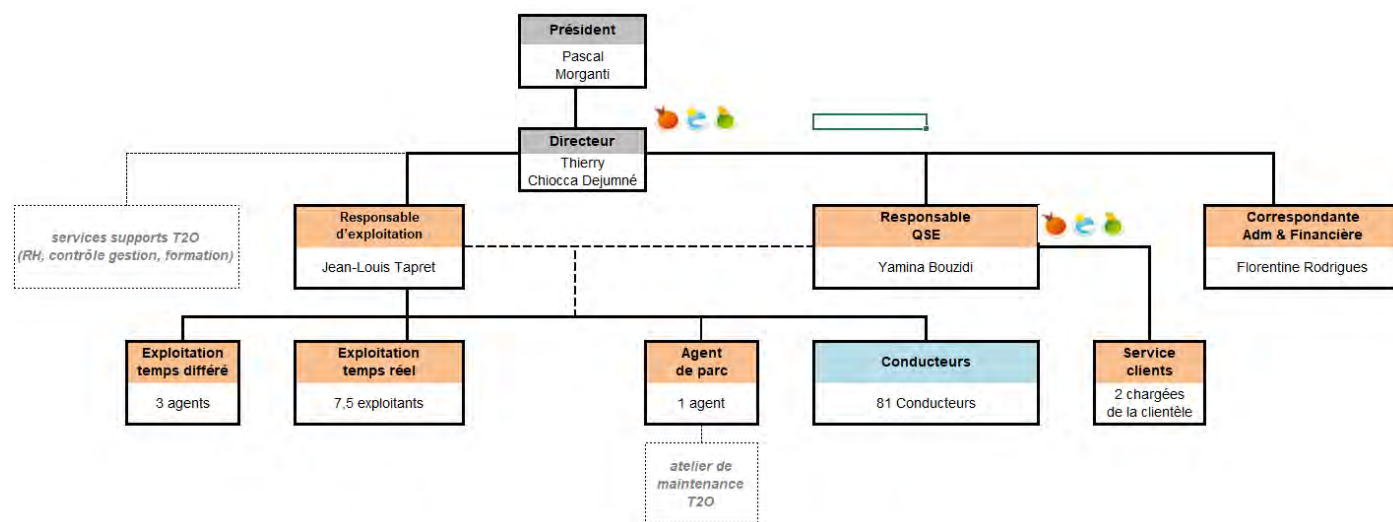
La sinistralité sans tiers identifié (ou faisant suite à une fausse manœuvre) est en progrès par rapport aux années de référence (2018 / 2019).

La liste des sinistres enregistrés en 2021 est détaillée en annexe.

ÉQUIPE TPMR



Organigramme



Effectif total au 31 décembre 2021



97,3 ETP dont une apprentie et trois agents de maîtrise: 101 agents inscrits à l'effectif, dont 13 à temps partiel et une apprentie (Master ressources humaines).

Effectif de conduite au 31 décembre 2021



80,7 ETP (84 conducteurs inscrits à l'effectif, dont 12 à temps partiel)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

CRISE SANITAIRE COVID19



Chronologie 2021

S01 et S02	couvre-feu à partir de 20h00 (mis en place le 14/12/2020 → 17/01)
de S03 à S13	couvre-feu avancé à 18h00 (→ 04/04)
de S14 à S17	"confinement à l'extérieur" + couvre-feu à partir de 19h00 + limite de déplacement à 10 km (→ 02/05)
S18 et S19	couvre-feu à 19h00 – fin de la limite des 10 km (→ 16/05)
S19 à S22	couvre-feu à 21h00 (→ 06/06)
S23 et S24	couvre-feu à 23h00 (→ 20/06)
S25 à S31	plus de restriction de circulation (→ 08/08)
S32 à S52	mise en place du passe sanitaire (→ 23/01/2021, puis passe vaccinal)

Durant toute l'année 2021, le port du masque était obligatoire dans les transports en commun, donc dans les Mobibus.

Les restrictions de circulation imposées au fil des vagues de contamination étant plus contraignantes jusqu'en juin 2021, elles ont plus fortement impacté le premier semestre que le second.

Le service "**porte à porte**" prévoit l'accompagnement des usagers depuis et jusqu'à l'intérieur de leurs lieux de prise en charge ou de destination.

Les dispositions législatives prises durant l'été 2021 écartaient les conducteurs de TPMR Toulouse des professions soumises à une obligation vaccinale. De même, il ne pouvait leur être réclamé de produire un passe sanitaire.

Du fait de l'interdiction de pouvoir imposer un passe sanitaire à nos salariés, la desserte des lieux soumis à cette obligation - hôpitaux, centre médicaux-associatifs, EHPAD... - a été aménagée : la prise en charge et la dépose s'effectue à l'accueil, le personnel de ces établissements devant se charger de l'accompagnement final.

Cette mesure reste toujours en vigueur en mai 2022.

Lors du mois de février 2021, nous avons compté jusqu'à 10 agents absents simultanément : personnel positif COVID+, cas contact ou en "garde d'enfants" suite à des fermetures de classes.

Le trafic s'étant contracté durant cette période, la qualité perçue par les usagers ne s'est pas dégradée de façon sensible.

LE SERVICE MOBIBUS



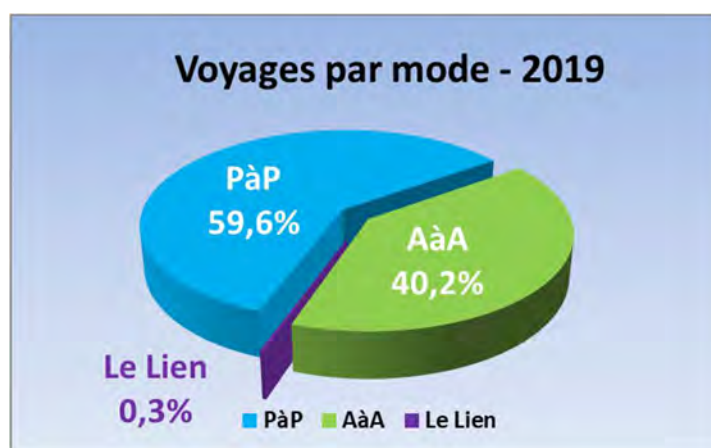
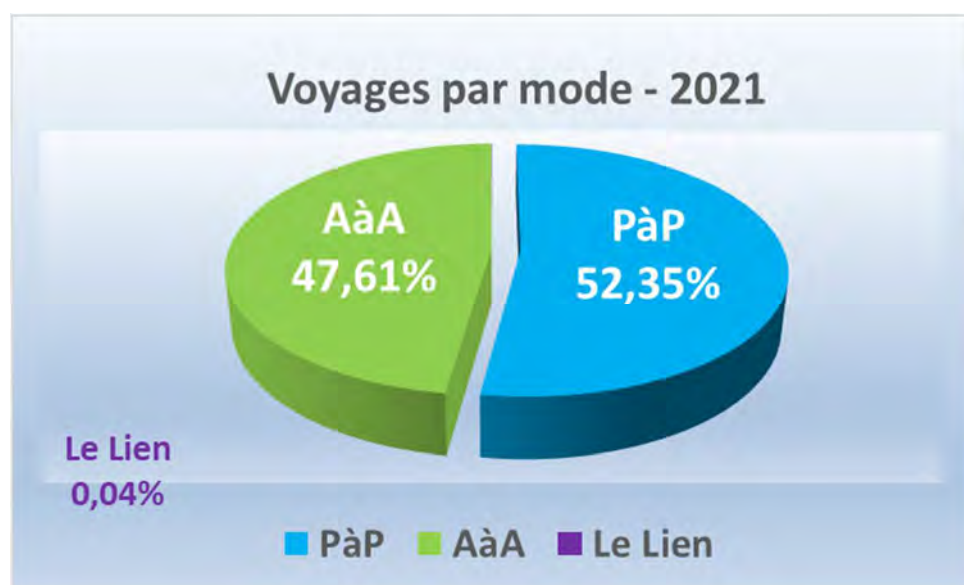
Modes d'utilisation



L'année 2020 ayant été largement perturbée par la pandémie, il est plus explicite de comparer 2021 à 2019, dernière référence pré-Covid.

Dans les graphiques ci-dessous :

- **PàP** => Porte à Porte (prise en charge et dépose dans un bâtiment)
- **AàA** => Adresse à Adresse (prise en charge et dépose en voirie)
- **Le Lien** => "Rabattement" : prise en charge en voirie et dépose à un arrêt de Tram ou de métro



Population fragile face au COVID, les usagers Mobibus ont déserté Le Lien et le réseau classique de transports en commun, tant en 2021 qu'en 2020.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

TPMR TOULOUSE

On note au passage, le rééquilibrage entre les modes **Adresse à Adresse** et le **Porte-à Porte**, qui se traduira par une baisse du panier moyen et des recettes de trafic.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

DEMOGRAPHIE DES UTILISATEURS



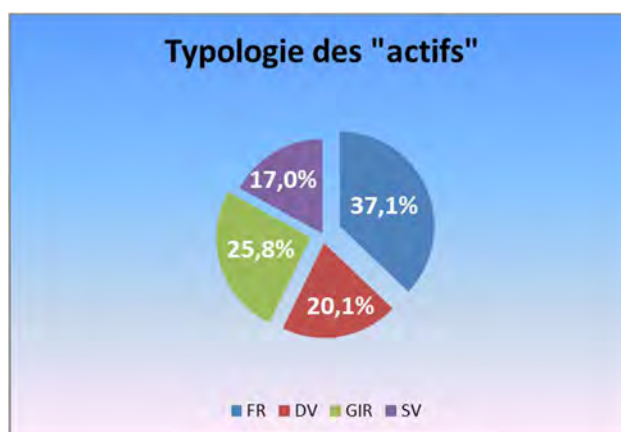
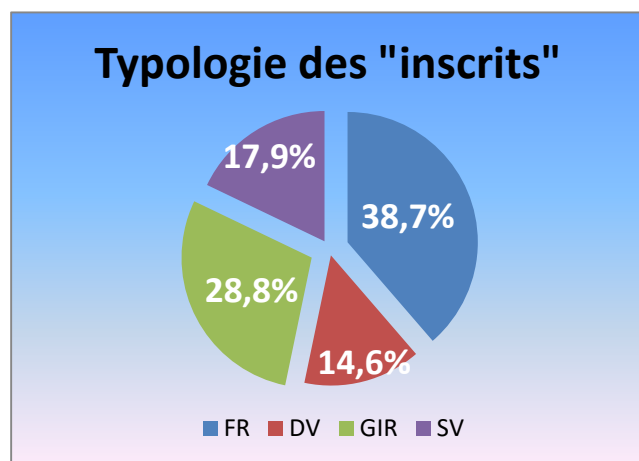
Profils inscrits / Profils actifs



Le plus bas du nombre d'actifs sur les douze derniers mois a été atteint en avril 2021 avec 2 109 actifs sur les douze derniers mois : les usagers n'ayant plus utilisés le service depuis le début de la pandémie en mars 2020 étant pleinement pris en compte. Une remontée s'amorce à partir du mois de Mai, avec 40 nouveaux actifs par mois.

2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
2 383	2 505	2 928	2 873	2 746	2 504	2 561	2 594	2 348

Répartition des usagers par profil des publics transportés

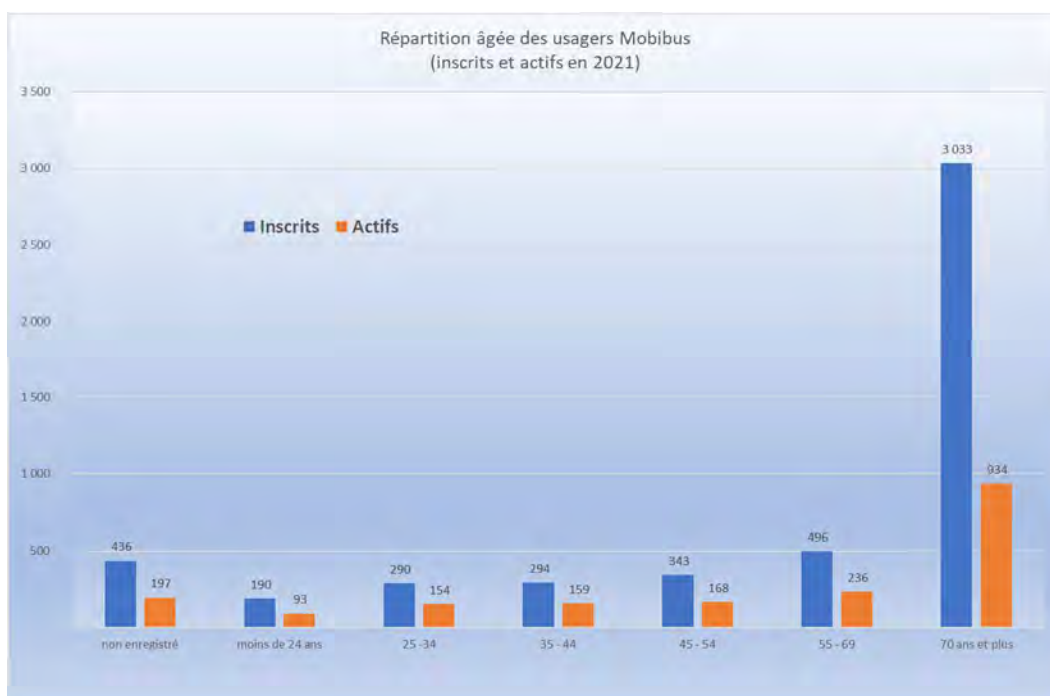


De faibles variations par rapport à 2020, qui n'appellent que peu de commentaires si ce n'est que, tel qu'en 2020, la répartition des "actifs / inscrits" n'est plus homogène avec ce que l'on connaissait avant la crise COVID.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

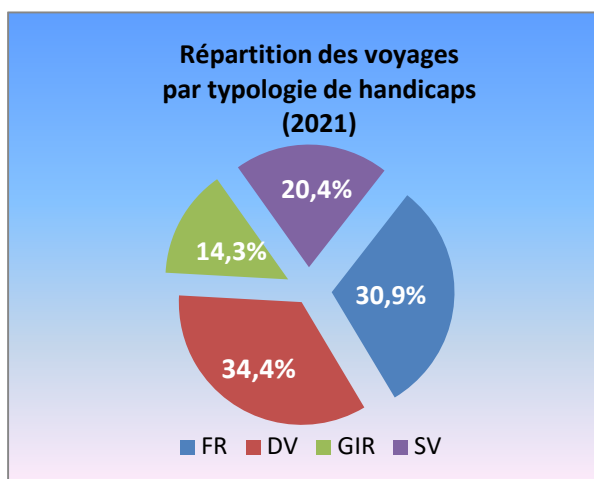
TPMR TOULOUSE

Une analyse des classes d'âge met en évidence la prévalence des séniors, parmi les actifs, tout handicaps confondus :



L'écart existant entre le nombre d'inscrits et d'actifs de plus de 70 ans, montre que de nombreux séniors (tout handicaps confondus) inscrits au service n'utilisent pas (/ plus) Mobibus.

Utilisation du service par profil des publics transportés



En 2020, la répartition des voyages par type d'usagers se distinguait nettement des années précédentes. Notamment avec une forte baisse de la fréquentation des séniors qui avaient drastiquement réduit leurs déplacements suite à la pandémie.

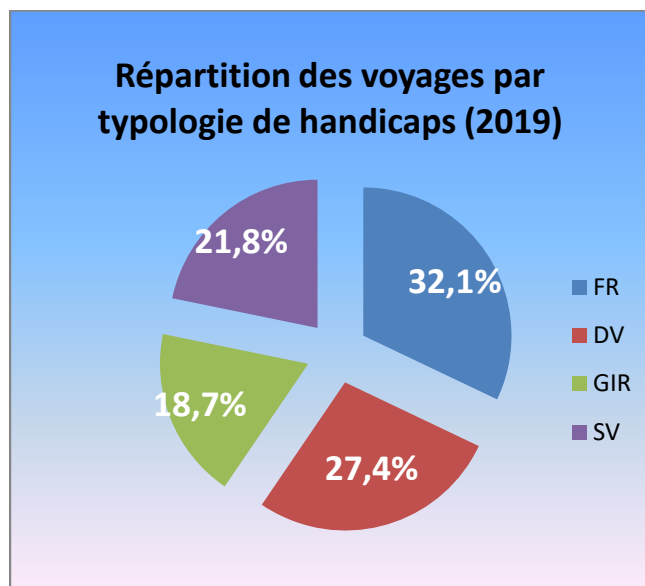
Dans une moindre mesure, on enregistrait aussi une baisse de fréquentation, plus importante que la moyenne, parmi les usagers utilisant un fauteuil roulant.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

TPMR TOULOUSE

Même si on relève une progression des séniors et des personnes en fauteuil roulant, par rapport à 2020, ces deux catégories ne sont pas revenus à leur niveau de fréquentation antérieur. On constate aussi une grande stabilité de ces ratios tout au long de l'année 2021, que l'on soit dans une période d'accalmie COVID ou bien dans une phase de circulation plus active du virus. Cette décorrélation peut laisser présager qu'il ne s'agisse plus d'une évolution conjoncturelle, mais d'une tendance plus profonde .

Pour mémoire, la répartition mesurée en 2019 (pré-COVID) est rappelée ci-dessous.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

FREQUENTATION



Mobibus"



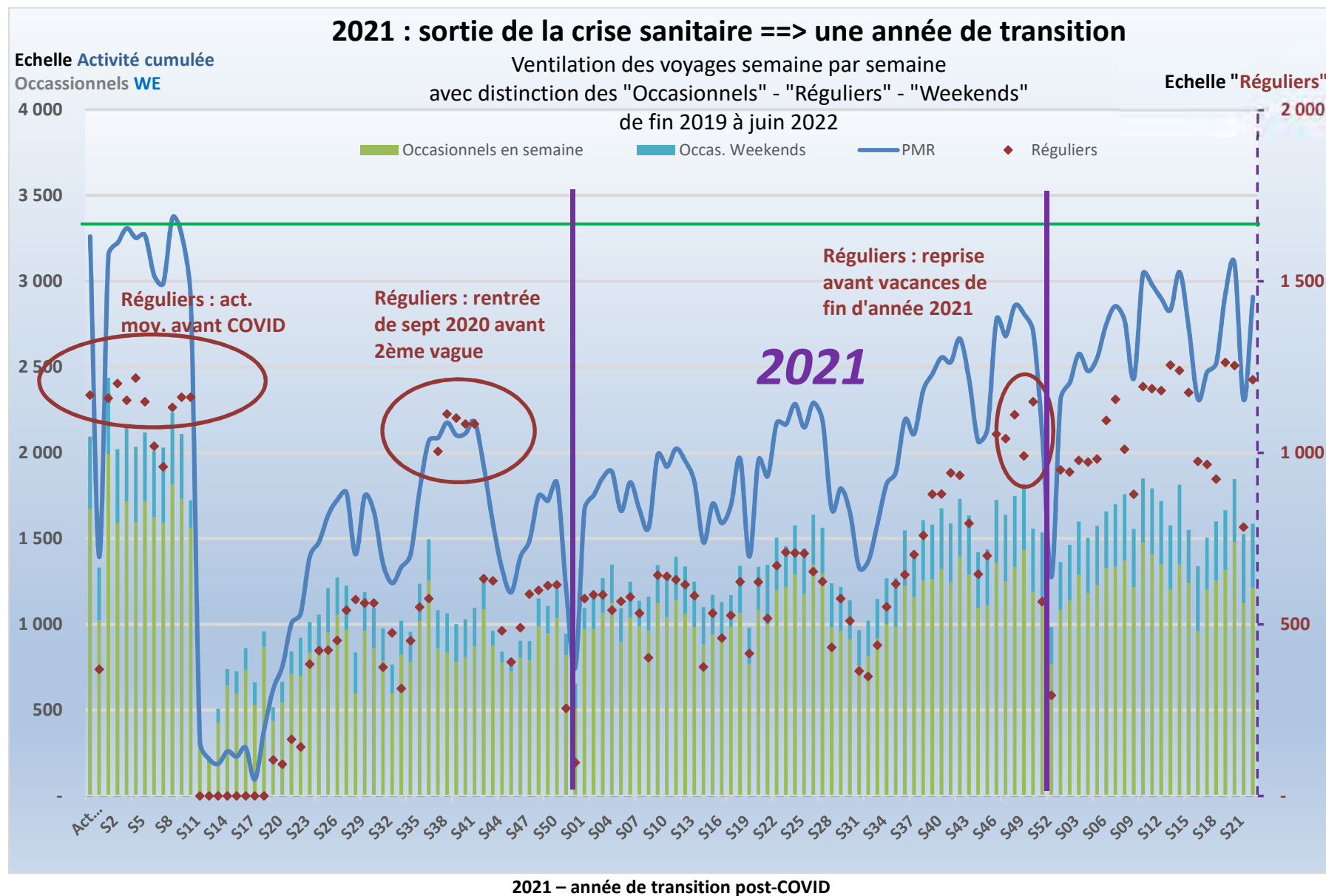
Les territoires pesant pour 90% des OD restent globalement les mêmes que les années antérieures :

Nom Commune	Communauté d'agglomérations	% des O/D
TOULOUSE	Toulouse Métropole	60,9%
COLOMIERS	Toulouse Métropole	4,5%
MURET	Muretain Agglo	3,6%
BLAGNAC	Toulouse Métropole	2,7%
TOURNEFEUILLE	Toulouse Métropole	2,2%
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	SICOVAL	2,2%
SAINT-JEAN	Toulouse Métropole	1,6%
CUGNAUX	Toulouse Métropole	1,2%
CASTANET-TOLOSAN	SICOVAL	1,2%
BALMA	Toulouse Métropole	1,1%
AUCAMVILLE	Toulouse Métropole	1,0%
CASTELGINEST	Toulouse Métropole	0,9%
PORTET-SUR-GARONNE	Muretain Agglo	0,9%
SEYSSES	Muretain Agglo	0,9%
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Toulouse Métropole	0,8%
PLAISANCE-DU-TOUCH	SITPRT	0,7%
VILLENEUVE-TOLOSANE	Toulouse Métropole	0,7%
SAINT-ALBAN	Toulouse Métropole	0,7%
LAVERNOSE-LACASSE	Muretain Agglo	0,6%
L'UNION	Toulouse Métropole	0,5%
SAINT-JORY	Toulouse Métropole	0,5%
PIBRAC	Toulouse Métropole	0,5%
CORNEBARRIEU	Toulouse Métropole	0,5%

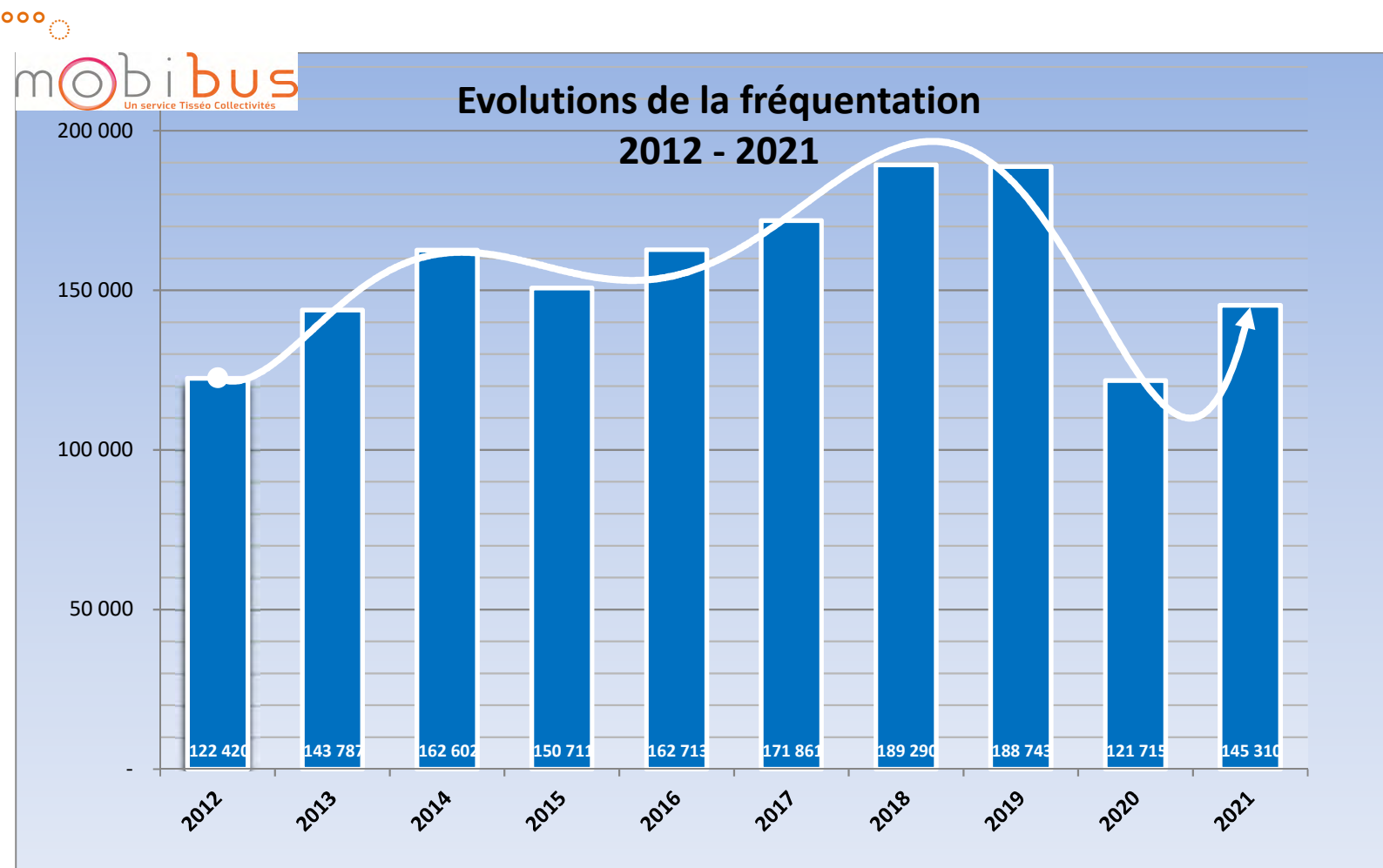
La part de chaque communauté d'agglomérations reste la même que les années précédentes.

Agglomération	% des O/D
Toulouse Métropole	83,5%
Muretain Agglo	8,1%
SICOVAL	5,9%
SITPRT	2,5%

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022



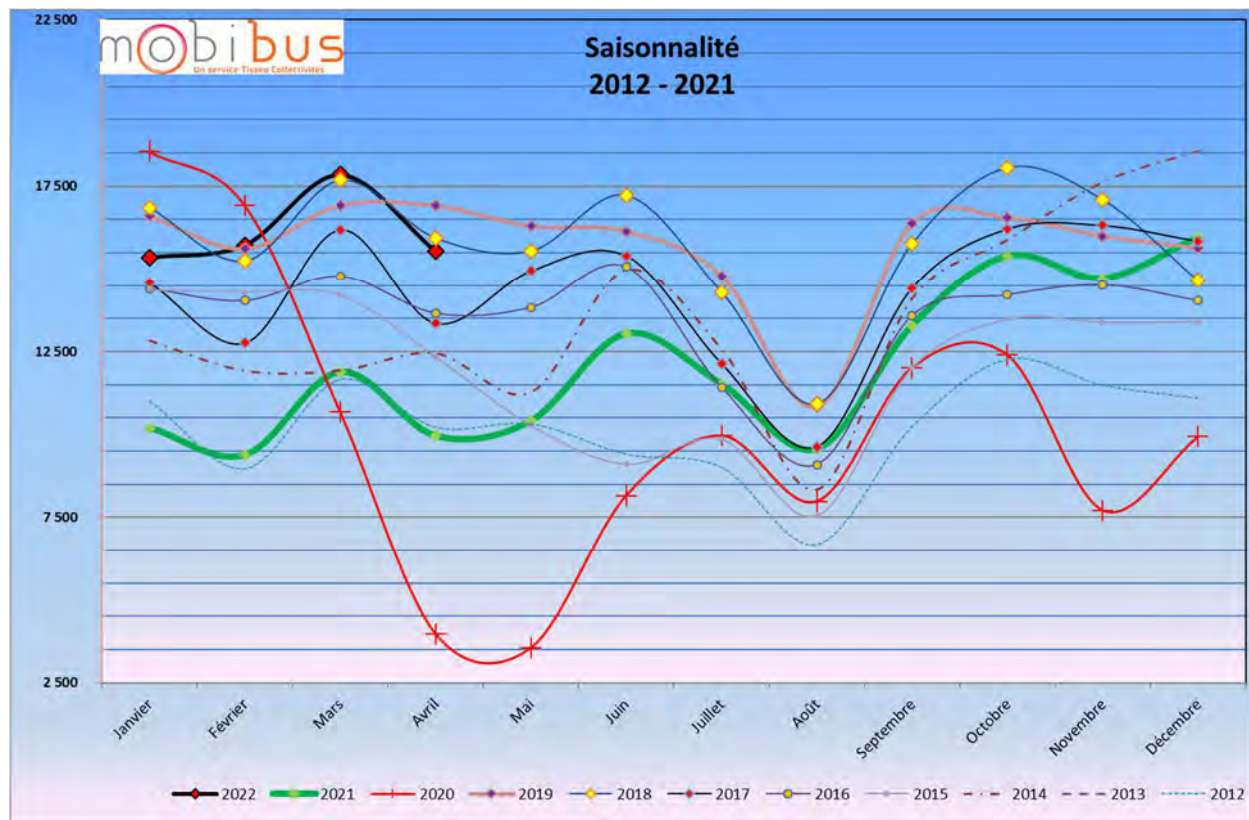
Fréquentations annuelles : 2021 reste en berne.



Au global, l'activité 2021 correspond à une baisse de trafic de près de 24% par rapport à 2019.

Avec **145 310** voyages comptabilisés, le niveau d'activité 2021 représente **93,7%** de l'objectif de l'avenant 2, fixé à **155 000**.

Saisonnalité : en fin d'année, prémices d'une sortie de crise.



(**2021 : courbe verte**) On constate qu'après un premier semestre atone, du fait des différentes mesures de restrictions de la circulation et de la volonté des usagers de se protéger en limitant leurs déplacements, une nette reprise apparaît à la rentrée de septembre 2021.

L'année 2021 avait commencé au niveau de l'année 2013 pour finir au niveau de l'année 2019. La reprise s'est confirmée début 2022 (**courbe noire**). A titre d'exemple, la fréquentation en mars 2022 a dépassé tous les précédents mois de mars.

Transports des "Réguliers" en 2021



Sur les graphiques en page 3, on constate que le nombre de transports réguliers est resté très en deçà de la timide reprise qui avait été constatée à la rentrée de septembre 2020 ; reprise rapidement effacée par la seconde vague de l'épidémie.

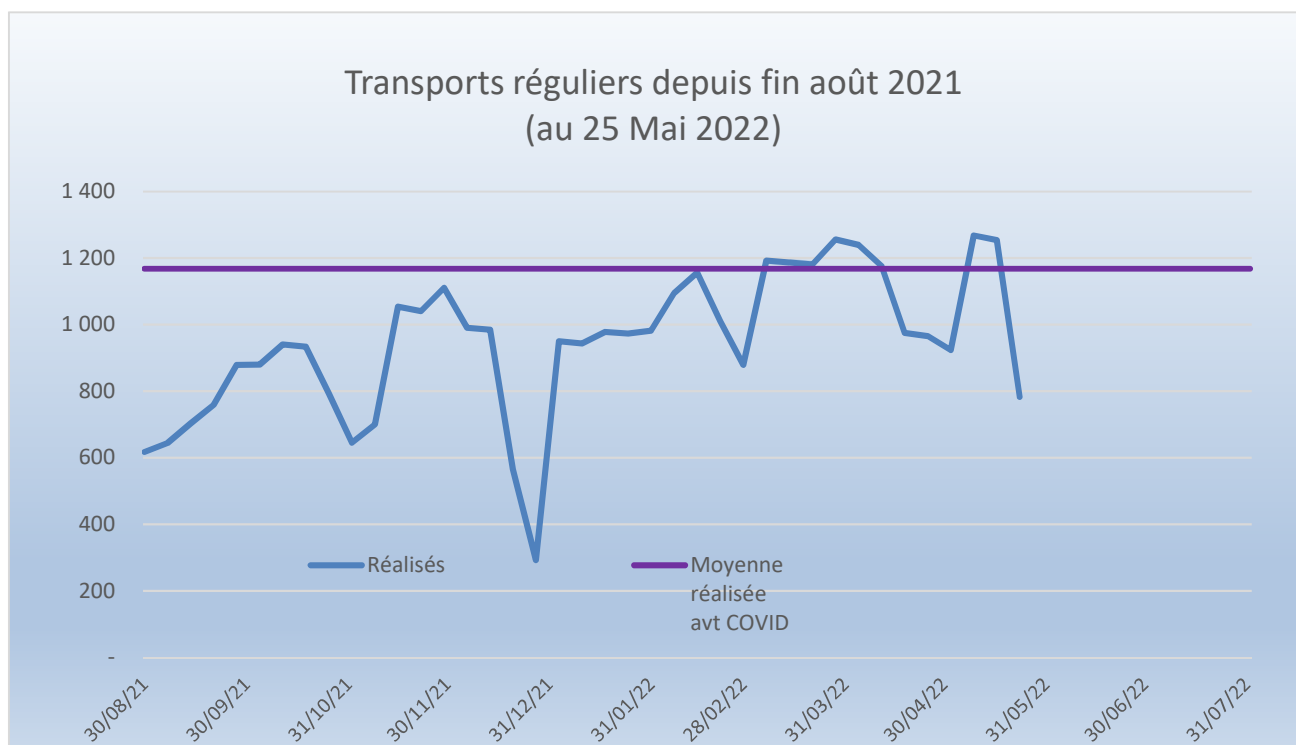
Ci-dessous, il apparaît que c'est juste avant les vacances de Noël 2021, que l'amorce d'une amélioration est apparue. Au final, ce n'est qu'au printemps 2022 que le niveau des Réguliers est franchement remonté. Nous imputons cet effet au fort recours au télétravail pendant les phases les plus aigües de l'épidémie, et tout particulièrement durant le 1er semestre 2021.

Quand les directives des autorités ont autorisé les entreprises à limiter le recours au télétravail, la fréquentation s'est redressé.

Les process de création des transports Réguliers ont été intégralement revus en 2020, en profitant des ressources en agents d'exploitation "libérées" par la faiblesse de l'activité. Le temps de mise en place d'un transport régulier a été ramené de quelques semaines à quelques jours.

Ceci posé, le nombre de transports Réguliers programmés dans le système d'information, est très supérieur aux transports effectivement réalisés. De nombreuses annulations entre J-9 et J-4, encombrent le planning et bloquent des créneaux horaires qui nous conduisent à refuser des réservations occasionnelles.

Corollaire : notre capacité à accepter des réservations "last minute" s'améliore.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

EXPLOITATION



Recours à la sous-traitance



	2021	2020	2019
Nombre de voyages totaux	143 530	110 447	181 315
Nombre de voyages sous-traités	4 676	10 932	33 176
<i>Taux de sous-traitance</i>	3,3%	10,6%	18,3%
Kilométrage commercial total	915 887	887 432	2 479 820
Kilomètres sous-traités	27 543	111 570	548 661
<i>Taux de sous-traitance</i>	2,9%	12,6%	22,1%

TITRES ET RECETTES



Recettes voyageurs



Les recettes annuelles s'établissent à 200 768 €, c'est-à-dire en retrait de plus de 30% par rapport à l'objectif de 292 k€ prévu à l'avenant 2.

Comme déjà constaté lors de l'exercice précédent, le panier moyen s'élève à 1,38 € HT alors qu'il était de 1,50 € HT avant le COVID.

WHEELIZ, le système d'autopartage des véhicules Mobibus pendant les phases d'activité réduite (weekends et vacances scolaires) a été très fortement impacté par la crise sanitaire (aucune location durant les cinq premiers mois de l'année 2021).

Le détail des recettes, par catégorie de titre de transport, est détaillé en page suivante.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

TPMR TOULOUSE

1- Recette hors taxe par titre de transport	Cumul 2021	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Recettes facturées depuis le début de l'année	200 768 €	14 538 €	13 480 €	14 803 €	12 917 €	14 070 €	8 850 €
Titre à 3,12 € à/c du 1er sept 2016	27 796 €	1 900 €	1 805 €	2 041 €	1 819 €	1 924 €	1 140 €
Titre à 2,81 € à/c du 1er sept 2016 (FREQ+)	59 363 €	4 140 €	4 282 €	4 480 €	3 793 €	4 532 €	2 874 €
Titre à 2,29 € à/c du 1er sept 2016 (HC)	38 231 €	2 677 €	2 550 €	2 814 €	2 565 €	2 770 €	1 666 €
Abonnement mensuel travail : 91,52 € à/c du 1er sept 2016	9 843 €	1 377 €	689 €	1 010 €	850 €	636 €	375 €
Niveau 2 Titre à 1,50 €	8 053 €	533 €	537 €	563 €	441 €	493 €	321 €
Niveau 2 Titre à 1,35 € (FREQ+)	24 208 €	1 441 €	1 455 €	1 698 €	1 515 €	1 720 €	1 061 €
Niveau 2 Titre à 1,10 € (HC)	12 782 €	860 €	850 €	923 €	796 €	858 €	517 €
Niveau 2 Abonnement mensuel : 44 €	4 171 €	415 €	346 €	277 €	265 €	183 €	203 €
Annulations tardives : 3 €	7 331 €	711 €	527 €	491 €	418 €	525 €	318 €
Niveau 2 Annulations tardives : 1,50 €	3 767 €	226 €	218 €	230 €	219 €	185 €	122 €
Accompagnateurs payants : 1,40 €	3 872 €	258 €	219 €	275 €	236 €	244 €	150 €
Recettes WHEELIZ (HT - TVA à 20%)	2 385 €	- €	- €	- €	- €	- €	105 €

1- Recette hors taxe par titre de transport	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Recettes facturées depuis le début de l'année	15 889 €	25 168 €	17 894 €	20 127 €	20 998 €	22 036 €
Titre à 3,12 € à/c du 1er sept 2016	2 205 €	3 783 €	2 446 €	2 880 €	2 575 €	3 278 €
Titre à 2,81 € à/c du 1er sept 2016 (FREQ+)	4 167 €	6 931 €	5 458 €	6 316 €	6 501 €	5 887 €
Titre à 2,29 € à/c du 1er sept 2016 (HC)	3 243 €	5 227 €	3 439 €	4 086 €	3 561 €	3 633 €
Abonnement mensuel travail : 91,52 € à/c du 1er sept 2016	1 200 €	597 €	917 €	600 €	239 €	1 353 €
Niveau 2 Titre à 1,50 €	633 €	1 130 €	608 €	786 €	1 013 €	995 €
Niveau 2 Titre à 1,35 € (FREQ+)	1 666 €	2 778 €	2 088 €	2 376 €	3 255 €	3 154 €
Niveau 2 Titre à 1,10 € (HC)	1 021 €	1 476 €	1 079 €	1 285 €	1 548 €	1 570 €
Niveau 2 Abonnement mensuel : 44 €	431 €	420 €	432 €	600 €	320 €	280 €
Annulations tardives : 3 €	667 €	838 €	776 €	963 €	883 €	215 €
Niveau 2 Annulations tardives : 1,50 €	222 €	331 €	278 €	509 €	555 €	672 €
Accompagnateurs payants : 1,40 €	343 €	582 €	301 €	386 €	375 €	503 €
Recettes WHEELIZ (HT - TVA à 20%)	90 €	1 077 €	73 €	378 €	168 €	495 €

QUALITE



Indicateurs Qualité 2021



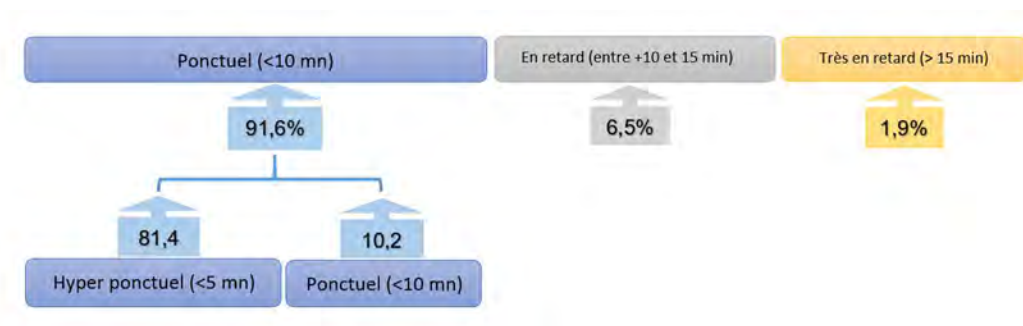
Les principaux indicateurs qualité sur lesquels est adossée la DSP Mobibus sont :

- La ponctualité,
- Le taux de refus
- Le temps d'attente du centre de réservation téléphonique

Comme détaillé plus bas, les résultats sont corrects en termes de ponctualité. Le taux de refus reste au-delà de l'objectif, mais est en net progrès par rapport à 2019. Les annulations tardives de Réguliers, qui bloquent des créneaux nous obligeant à décliner des demandes de transports Occasionnels, restent un problème difficile à solutionner (actions en cours).

Le taux de prise en charge des appels est en retrait, quand on le compare aux années précédentes.

Ponctualité



Malgré une circulation plus dense qu'en 2020, la ponctualité s'est améliorée en 2021 avec un taux à 91,6% contre 90,9% en 2020.

Ecart entre horaire convenu et horaire réalisé	Réalisé 2021	Objectif	Plancher
Ponctualité (heure convenue + 10mn)	91,6%	> = 93%	90%

Dans les meilleures conditions (fluidité de conditions de circulation suite aux contraintes sanitaires du 1^{er} trimestre et pendant les vacances estivales du troisième trimestre), nous n'arrivons jamais à atteindre 93% de ponctualité à 10 mn.

A l'inverse, nous flirtons avec le seuil d'inacceptabilité dès que la circulation est chargée. Cela a été particulièrement sensible sur le 4^{ème} trimestre 2021 (cf. tableau en haut de la page suivante).

Accusé de réception en préfecture
031253100986-20221021-20221019-1D-DE
Date de transmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Ecart entre horaire convenu et horaire réalisé	T1	T2	T3	T4
Hyper ponctuel (< 5 mn)	83,2%	80,7%	81,9%	80,3%
Ponctuel (< 10 mn)	9,7%	10,5%	10,4%	10,1%
Retard (entre 10 et 15 mn)	5,5%	6,6%	6,7%	6,9%
Très en retard (> 15 mn)	1,6%	2,1%	1,0%	2,7%

Disponibilité du service de réservation téléphonique



	2021	Objectif	Plancher
Nombre d'appels pris en charge	50 864		
Taux de prise en charge	88,4%	93%	90%
Nombre d'appels non aboutis	6 656		
inférieure à 1 minute	67,6%		
entre 1 et 2 minutes	18,5%		
entre 2 et 3 minutes	5,0%		
entre 3 et 4 minutes	3,3%		
entre 4 et 5 minutes	2,2%		
Entre 5 et 6 minutes	2,1%		
Au-delà de 6 minutes	1,3%		
Durée moyenne d'attente (en secondes)	52 s		
Durée moyenne temps de communication (en minutes secondes)	4mn 10 s		

Plus de 80% des appels reçus

sont décrochés en moins de 3 mn

La moyenne annuelle des appels pris en charge est dégradée par les chiffres du second semestre (deux trimestres à moins de 90%).

On pourra toutefois relever que la centrale d'appels décroche plus de 80% des appels reçus (⇔ 90% des appels traités) en moins de 3 mn. Le temps d'attente moyen est inférieur à 1mn. La durée des appels "réservation" a augmenté de 5% avec l'arrivée du logiciel PASS car les agents de réservation planifient en direct et confirment immédiatement les horaires aux usagers.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Refus



En 2021, le taux de refus moyen sur l'année était de **1,87 %** pour un objectif plancher à 1,5% (2019 : 2,93%).

Attitude du conducteur



Évalué par les « clients mystères », ce critère est mesuré avec taux moyen **99,1%** pour l'année 2021 **pour un minimum requis de 90%**

Cette appréciation est corroborée par l'enquête téléphonique annuelle diligentée par KISIO, où une note de 18,6/20 est attribuée à l'item "*prise en charge par le conducteur*"

Information dans les véhicules



Évaluée par le biais des enquêtes « clients mystères », confiées à un prestataire extérieur (POOPSE).

Le taux moyen en 2020 était de 92,2% (pour mémoire, le taux était de 97,4% en 2019).

Etat et propreté des véhicules



Évaluée par le biais des enquêtes « clients mystères », confiées à un prestataire extérieur (POOPSE).

Le taux moyen en 2021 était de **99,2%** (pour mémoire, le taux était de 100% en 2019).

L'enquête KISIO avait attribué la note de 17,4/20 à cet item (15,7/20 en 2019).

Qualité de l'information sur l'offre de service (site WEB et téléphone)



Évaluée par le biais des enquêtes « clients mystères », confiées à un prestataire extérieur (POOPSE). Le taux moyen sur l'année 2021 était de **100%** pour un minimum requis de 95%. (pour mémoire le taux en 2019 était déjà 100%).

L'enquête KISIO vient conforter ce bon niveau en attribuant la note de 19,1/20 à cet item.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Gestion des réclamations



Le délai moyen de réponse aux réclamations reçues en 2021 était de **1,39 jour** contre 1,61 en 2020.

Typologie des réclamations client



	2021	
Nb de réclamations	445	
10 mn < retard < 30 mn	28	6,3%
Retard > 30 mn	18	4,4%
Calcul du temps de trajet erroné	6	1,3%
Comportement conducteur	74	16,6%
Dysfonctionnement ou ergonomie site web	16	3,5%
Dysfonctionnement ou anomalie véhicule	18	4,4%
Groupage	27	6%
Transports réservés non réalisés	12	2,7%
Autre (manque d'information, horaires d'ouverture, remboursement)	48	10,7%
Erreur de l'agent d'exploitation	22	4,9%
Erreur résa usager	13	2,9%
Erreur adresse facturation	9	2%
Problème de prélèvement	26	5,8%

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Démarche NF Service 371 – "transport à la demande"



Les certifications NF 371 ("NF Service - transport à la demande"), NF 281 ("NF Service - transport de voyageurs") et NF EN 138-16 ("transport public de voyageurs") ont été renouvelées au terme de l'audit de l'activité 2021, réalisé par 'AFNOR en février dernier.

L'attestation correspondante est disponible en annexe.



Qualité perçue



Une synthèse de l'enquête KISIO 2021 est disponible en annexe.

L'enquête affiche de bons résultats avec un résultat de **16,6/20** de moyenne globale.

Comme à l'accoutumée, nos indicateurs de qualité mesurée se révèlent plus sévères que la perception des usagers.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Bonus et pénalités



2021	Objectif	Seuil inacceptable	Système de pénalités/ Intéressement	1ème Trim.		2ème Trim.		3ème Trim.		4ème trim		
Ponctualité	93%	moins de 90%	oui	92,9%	☹	91,3%	☹	92,3%	☹	90,4%	☹	Tableaux de bord
Disponibilité du service réservation	93%	moins de 90%	oui	93,9%	☺	91,9%	☹	86,1%	☹	83,5%	☹	
Disponibilité du service (Refus)	1,1%	plus de 1,5%	oui	0,30%	☺	1,66%	☹	2,64%	☹	2,62%	☹	
Propreté et confort des véhicules	90%	Enquêtes Mystères (seuil requis Norme NF)	oui	100%	☺	100%	☺	97%	☺	100%	☺	Enquêtes mystères
Information permanente	90%		oui	100%	☺	87%	☹	90%	☺	92%	☺	
Information sur l'offre du service	95%		oui	100%	☺	100%	☺	100%	☺	100%	☺	

	Objectif	Seuil inacceptable	Système de pénalités/ Intéressement	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	
Satisfaction globale des usagers	Moyenne des notes sup à 15,5/20	Moyenne des notes inf à 14,5/20	oui	14,9/20	15,6/20	15,7/20	15,8/20	15,2/20	16,9/20	16,6/20	☺
Réservation				13,15/20	13,8/20	14,8/20	14,9/20	13,35/20	16,6/20	17,4/20	☺
Le trajet	Moyenne des notes sup à 16,5/20	Moyenne des notes inf à 15,5/20		15,3/20	15,7/20	16/20	16,6/20	15,73/20	17,4/20	18,6/20	☺

Synthèse Intéressement / Pénalités

1. La réalisation du service

	TRIMESTRIEL (€ HT)				ANNUEL (€ HT)
	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	
Ponctualité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Disponibilité du service de réservation téléphonique	3 000 €	0 €	-3 000 €	-3 000 €	-3 000 €
Disponibilité du service (taux de refus)	3 000 €	-3 000 €	-3 000 €	-3 000 €	-6 000 €

2. Résultats de l'enquête satisfaction réalisée par Tisséo Collectivités

Satisfaction globale des usagers					30 000 €
Réservation					10 000 €
Attitude du conducteur-accompagnateur					10 000 €

TOTAL	41 000 €
--------------	-----------------

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

ASPECTS ECONOMIQUES DE LA DSP



La formule d'indexation



DSP Mobibus - formule d'indexation 2021

base indices connus au 28/02/2022

S	Salaires Ouvriers	
INDICE	Identifiant : 001565190	
Evolution	Année référence	dernier indice
	oct 2016-sept 2017	oct 2020-sept 2021
	109,32	115,45
	Evolution : 1,0561	
Poids indice dans formule	0,580	
Résultat final	0,6125	

G	Gazole	
INDICE	Identifiant : 0442588	
Evolution	Année référence	dernier indice
	oct 2016-sept 2017	oct 2020-sept 2021
	1,21	1,36
	Evolution : 1,1241	
Poids indice dans formule	0,040	
Résultat final	0,0450	

Total partie Fixe :	5,00%
	0,050
Somme des indices	1,0068
TOTAL FORMULE de REACTUALISATION :	1,0568
	5,68%

$$A = 0,05 + 0,58*(Sn/So) + 0,04*(Gn/Go) + 0,04*(Ern/Ero) + 0,29*(Pn/Po)$$

base indices connus au 24/01/2022

Er	Industrie équipement automobile	
INDICE	Identifiant : 001652083 010534728	
Evolution	avec coef : 1,0134	début 10-2017
	Année référence	dernier indice
	oct 2016-sept 2017	oct 2020-sept 2021
	97,86	95,33
	Evolution : 0,9741	
Poids indice dans formule	0,04	
Résultat final	0,0390	

P	Prix industrie	
INDICE	Identifiant : 01652106 010534796	
Evolution	avec coef : 1,00629	début 10-2017
	Année référence	dernier indice
	oct 2016-sept 2017	oct 2020-sept 2021
	100,39	107,44
	Evolution : 1,0702	
Poids indice dans formule	0,290	
Résultat final	0,3104	

Poids des indices dans la formule :

	en % du total	
Total partie Fixe :	5%	0,050
Salaires S	58%	0,580
Equipt Er	4%	0,040
Gas O G	4%	0,040
Industr P	29%	0,290
total	100%	1,000

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Comptes de l'exercice



La liasse fiscale (bilan, compte de résultat, et annexes) et le rapport de gestion seront disponibles en annexes 6 & 7, dès que l'assemblée générale des actionnaires aura validé les comptes (2 juin 2022).

Charges d'exploitation



	2021
Salaires et traitements totaux :	2 445 312 €
<i>dont personnel de conduite :</i> 1 919 354 €	
Charges sociales du personnel :	931 526 €
<i>dont personnel de conduite :</i> 751 590 €	
Réduction Fillon :	- 178 811 €
Frais kilométriques :	514 980 €
<i>dont carburant :</i> 243 586 €	
<i>dont coûts d'entretien :</i> 271 394 €	
Frais de sous-traitance :	131 433 €
Bonus et pénalités :	- 43 329 €
Impôts et taxes :	135 153 €
Contribution Economique Territoriale :	35 342 €
Dotations aux amortissements :	306 513 €
Frais financiers :	443 €
Frais généraux :	991 307 €
<i>dont charges liées au marketing :</i> 3 600 €	

5 269 869 €

Contribution de Tisséo Collectivités



Facture année 2021

Convention TISSEO / TPMR

Délégation de Service Public de transport spécialisé des personnes à mobilité réduite
(DSP 2019-2025 - avenant n°2)

		base	indice	Tx TVA	Total hors taxes
Charges de référence 2021	5 312 263 €				
Charges hors amortissement	C1n	4 950 716,00 €	1,0568	10%	5 231 916,67 €
Charges amortissement	C1n	361 547,00 €	1,0757	10%	388 916,11 €
Acomptes facturés		- 1 328 065,75 €	4,0000	10%	- 5 312 263,00 €
Actualisation (base 2020) facturée		- 212 490,52 €	1,0000	10%	- 212 490,52 €
Ajustement CF (art. 32-1 : CET)	CTPn	- 15 767,50 €	1,0568	10%	- 15 767,50 €
Bonus et pénalités 2021					
ponctualité		- €	1,0568	10%	- €
disponibilité du service de réservation téléphonique		- 3 000,00 €	1,0568	10%	- 3 170,40 €
disponibilité du service (taux de refus)		- 6 000,00 €	1,0568	10%	- 6 340,80 €
temps additionnel de groupage		- €	1,0568	10%	- €
satisfaction globale des usagers		30 000,00 €	1,0568	10%	31 704,00 €
réservation		10 000,00 €	1,0568	10%	10 568,00 €
attitude du conducteur-accompagnateur		10 000,00 €	1,0568	10%	10 568,00 €
Engagement de recettes 2021 (avenant 2)		295 594,00 €			
Recettes du service :	RSn	200 741,10 €			
Garantie de recettes		- 94 852,90 €	1,0000	10%	- 94 852,90 €

Total HT	28 787,66 €
TVA 10%	2 878,77 €

Total TTC	31 666,43 €
-----------	-------------

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

ANNEXES

Annexe 1	certification NF suite audit 2021
Annexe 2	enquête qualité 2021 (Kisio)
Annexe 3	résultats trimestriels "clients mystères"
Annexe 4	flotte Mobibus au 31 décembre 2021
Annexe 5	sinistralité 2021
Annexe 6	liasse fiscale 2021
Annexe 7	rapport de gestion suite à l'AG TPMR du 3 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

ANNEXE 1

Certification NF 2019-2022



Transport de voyageurs

Certificat

Certificate

Page 1 / 1

Renouvellement n°82211.2 du 4 mars 2022

AFNOR Certification certifie que l'activité de service de

TPMR TOULOUSE
14 RUE FERDINAND LASSALLE
FR-31200 TOULOUSE

a été évaluée et jugée conforme aux exigences :
des règles de certification NF Service - Transport de voyageurs - Rev.4
et à la norme NF EN 13816 (Septembre 2002)

En conséquence, l'organisme est autorisé à utiliser la marque NF Service en application des règles générales de la
marque NF Service et des règles de certification NF Service - Transport de voyageurs pour les activités de services
suivantes :

Gamme Transport à la demande : MOBIBUS

Les caractéristiques certifiées essentielles sont les suivantes :

- Prise en compte des attentes clients
- Garantie de l'information disponible
- Régularité / ponctualité
- Propreté et état des infrastructures, équipements et modules de transport
- Module de transport adapté aux personnes à mobilité réduite
- Lutte contre la fraude
- Attention portée aux clients
- Gestion des réclamations clients
- Mesure de la satisfaction clients.

Ce certificat NF Service est valable jusqu'au **3 mars 2025** sous réserve des résultats des contrôles effectués par
AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux conditions qu'elle a fixées.
Ce certificat annule toute version antérieure.



Ce document est copié électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité du
certificat

ANNEXE 2

Enquête qualitative KISIO réalisée en novembre et décembre 2021

(42 pages, celle-ci non-comprise, cotées)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

ANNEXE 3

Résultats trimestriels des enquêtes « clients mystères » en 2021





Titre:

RESULTATS TRIMESTRIEL MOBIBUS

		2021																																																							
		Résultats trimestre 1														Résultats trimestre 2														Résultats trimestre 3														Résultats trimestre 4													
		30ER 30EV						30ER 30EV						30ER 30EV						30ER 30EV						30ER 30EV						30ER 30EV																									
		Observations						Observations						Observations						Observations						Observations						Observations																									
		Nbre	C	NC	NO	Taux conf	% requis	Ecart	Nbre	C	NC	NO	Taux conf	% requis	Ecart	Nbre	C	NC	NO	Taux conf	% requis	Ecart	Nbre	C	NC	NO	Taux conf	% requis	Ecart	Nbre	C	NC	NO	Taux conf	% requis	Ecart																					
CRITERES OBLIGATOIRES																																																									
O1	INFORMATION SUR L'OFFRE DE SERVICES	30	30	0	0	100%	95%	5%	30	30	0	0	100%	95%	5%	28	28	0	2	100%	95%	5%	29	29	0	1	100%	95%	5%																												
O2	INFORMATION DANS LE MODULE DE TRANSPORT	29	29	0	1	100%	90%	10%	30	26	4	0	87%	90%	-3%	30	27	3	0	90%	90%	0%	26	24	2	4	92%	90%	2%																												
O3	INFORMATION EN SITUATION PERTURBEE PREVUE	0	0	0	0	NS	85%		1	1	0	0	100%	85%	15%	1	1	0	0	100%	85%	15%	0	0	0	0	NS	85%	NS																												
O4	REGULARITE / PONCTUALITE	30	29	1	0	97%	90%	7%	30	27	3	0	90%	90%	0%	29	28	1	1	97%	90%	7%	30	29	1	0	97%	90%	7%																												
O5	ETAT ET PROPRETE DU MODULE DE TRANSPORT	30	30	0	0	100%	90%	10%	30	30	0	0	100%	90%	10%	30	29	1	0	97%	90%	7%	30	30	0	0	100%	90%	10%																												
O6	MODULE DE TRANSPORT ADAPTE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE	30	30	0	0	100%	95%	5%	30	30	0	0	100%	95%	5%	30	30	0	0	100%	95%	5%	30	30	0	0	100%	95%	5%																												
O7	IDENTIFICATION DE L'AGENT CONDUCTEUR	28	28	0	2	100%	90%	10%	30	30	0	0	100%	90%	10%	30	30	0	0	100%	90%	10%	30	30	0	0	100%	90%	10%																												
O8	ACCUEIL ET ATTITUDE	30	29,0	0,5	0,5	98%	90%	8%	30	30	0	1	100%	90%	10%	30	30	0	0	100%	90%	10%	29	29	0	1	100%	90%	10%																												
O9	TEMPS D'ATTENTE ET ACCESSIBILITE AU SERVICE	30	30	0	0	100%	90%	10%	30	29	1	0	97%	90%	7%	30	29	1	0	97%	90%	7%	30	28	2	0	93%	90%	3%																												
O10	RESERVATION	29	29	0	1	100%	95%	5%	27	27	0	3	100%	95%	5%	28	24	4	2	89%	95%	-9%	28	28	0	2	100%	95%	5%																												
O11	CONFORT DE CONDUITE	30	30	0	0	100%	95%	5%	30	30	0	0	100%	95%	5%	30	30	0	0	100%	95%	5%	30	30	0	0	100%	95%	5%																												
CRITERES SPECIFIQUES																																																									
S2	SECURITE DU VOYAGE	30	30	0	0	100%	100%	0%	30	30	0	0	100%	100%	0%	30	30	0	0	100%	100%	0%	30	30	0	0	100%	100%	0%																												
S3	QUALITE DE LA RELATION CLIENT	30	29	1	0	97%	90%	7%	30	30	0	0	100%	90%	10%	30	30	0	0	100%	90%	10%	30	30	0	0	100%	90%	10%																												
CRITERE COMPLEMENTAIRE																																																									
C1	GESTION DES RECLAMATIONS	37	37	0	0	100%	85%	15%	39	39	0	0	100%	85%	15%	16	13	3	0	81%	85%	-4%	46	46	0	0	100%	85%	15%																												
C2	INFORMATIONS TEMPORAIRES	0	0	0	0	NS	90%	NS	1	1	0	0	100%	90%	10%	2	2	0	0	100%	90%	10%	0	0	0	0	NS	90%	NS																												
C3	QUALITE DU SITE INTERNET (OBJ TX RESA = 30%)	####				75,0%	80%	-1%	34,1%				114%	100%	14%	####	0	0	0	112%	95%	17%	####				175%	95%	80%																												

ANNEXE 4

Parc Mobibus au 31 décembre 2021

(3 pages, y compris celle-ci)

Propriétaire	n° de parc	Constructeur & carrossier	Modèle	Nbe de Pax	dont nbe d'UFR	n° de chassis	Immat.	1ère MeC
!TPMR Toulouse	VPT002742	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000166552251	GB-969-BR	02/08/2021
!TPMR Toulouse	VPT002741	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000666552262	GB-808-BR	02/08/2021
!TPMR Toulouse	VPT002744	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000166552248	GB-707-BR	02/08/2021
!TPMR Toulouse	VPT002743	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000066552256	GB-026-BS	02/08/2021
!TPMR Toulouse	VPT002737	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000666552259	GA-777-QQ	09/07/2021
!TPMR Toulouse	VPT002734	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000266552257	GA-740-CZ	21/06/2021
!TPMR Toulouse	VPT002735	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000466552261	GA-569-MM	05/07/2021
!TPMR Toulouse	VPT002736	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000366552252	GA-563-PT	07/07/2021
!TPMR Toulouse	VPT002740	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000866552263	GA-492-TY	19/07/2021
!TPMR Toulouse	VPT002739	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000X66552247	GA-420-TY	19/07/2021
!TPMR Toulouse	VPT002738	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000X66552250	GA-103-TY	19/07/2021
!TPMR Toulouse	VPT002731	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000566552253	FZ-897-CG	11/05/2021
!TPMR Toulouse	VPT002728	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000366552249	FZ-713-BD	11/05/2021
!TPMR Toulouse	VPT002730	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000866552246	FZ-452-CH	11/05/2021
!TPMR Toulouse	VPT002733	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000266552260	FZ-309-SB	03/06/2021
!TPMR Toulouse	VPT002732	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000966552255	FZ-283-KT	25/05/2021
!TPMR Toulouse	VPT002729	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000766552254	FZ-182-CH	11/05/2021
!LLD TEMSYS	VPT002756	PEUGEOT	RIFTER	6	0	VR3ECYHZRLJ842554	FT-935-YX	05/11/2020
!LLD TEMSYS	VPT002757	PEUGEOT	RIFTER	6	0	VR3ECYHZRLJ842555	FT-270-YN	04/11/2020
!LLD TEMSYS	VPT002307	CITROEN / DURISOTTI	C4 CACTUS	4	0	VF70BYHXXKE552532	FN-764-SQ	04/03/2020
!LLD TEMSYS	VPT002306	CITROEN / DURISOTTI	C4 CACTUS	4	0	VF70BYHXXKE552535	FN-761-SQ	04/03/2020
!LLD TEMSYS	VPT002305	CITROEN / DURISOTTI	C4 CACTUS	4	0	VF70BYHXXKE552536	FN-693-SQ	04/03/2020
!LLD TEMSYS	VPT002308	CITROEN / DURISOTTI	C4 CACTUS	4	0	VF70BYHXXKE552534	FN-513-SQ	04/03/2020
!TPMR Toulouse	VPT002276	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000763583184	FM-214-NE	24/12/2019

Accuse de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

TPMR TOULOUSE

Propriétaire	n° de parc	Constructeur & carrossier	Modèle	Nbe de Pax	dont nbe d'UFR	n° de chassis	Immat.	1ère MeC
!TPMR Toulouse	VPT002275	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000763583176	FM-044-MT	20/12/2019
!TPMR Toulouse	VPT002274	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	6	3	VF6MF000763583179	FM-033-FH	11/12/2019
!TPMR Toulouse	VPT002296	VW / GRUAU	CADDY	4	1	WV2ZZZ2KZKX227749	FL-909-DT	28/10/2019
!LLD TEMSYS	VPT002441	NISSAN	E-NV200	6	0	VSKTAAMEOU0616328	FL-893-NL	14/11/2019
!LLD TEMSYS	VPT002440	NISSAN	E-NV200	6	0	VSKTAAMEOU0616303	FL-712-NL	14/11/2019
!TPMR Toulouse	VPT002294	VW / GRUAU	CADDY	4	1	WV2ZZZ2KZKX117586	FL-700-DV	28/10/2019
!TPMR Toulouse	VPT002295	VW / GRUAU	CADDY	4	1	WV2ZZZ2KZKX118677	FL-257-DV	28/10/2019
!TPMR Toulouse	VPT002292	VW / GRUAU	CADDY	4	1	WV2ZZZ2KZKX114747	FK-565-PW	02/10/2019
!TPMR Toulouse	VPT002293	VW / GRUAU	CADDY	4	1	WV2ZZZ2KZKX117779	FK-455-VR	14/10/2019
!TPMR Toulouse	VPT002290	VW / GRUAU	CADDY	4	1	WV2ZZZ2KZKX114212	FK-118-HP	28/10/2019
!TPMR Toulouse	VPT002291	VW / GRUAU	CADDY	4	1	WV2ZZZ2KZKX119376	FK-086-HP	24/09/2019
Tisséo Collectivités	8444	NISSAN / DURISOTTI	NV-400	4	1	VNVM9000454952470	EE-767-RL	19/08/2016
Tisséo Collectivités	8443	NISSAN / DURISOTTI	NV-400	4	1	VNVM9000654952468	EE-750-RL	19/08/2016
Tisséo Collectivités	8441	NISSAN / DURISOTTI	NV-400	4	1	VNVM9000654952471	EE-734-RL	19/08/2016
Tisséo Collectivités	8440	NISSAN / DURISOTTI	NV-400	4	1	VNVM9000854952469	EE-708-RL	19/08/2016
Tisséo Collectivités	8439	NISSAN / DURISOTTI	NV-400	4	1	VNVM9000454952467	EE-693-RL	19/08/2016
Tisséo Collectivités	8437	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	7	2	VF6MFFFSN51288240	DM-782-CG	10/12/2014
Tisséo Collectivités	8438	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	7	2	VF6MFFFSN51292546	DM-725-CG	10/12/2014
Tisséo Collectivités	8432	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	7	2	VF6MFFFSN50897465	DL-957-AT	07/11/2014
Tisséo Collectivités	8431	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	7	2	VF6MFFFSN50897453	DL-886-AT	07/11/2014
Tisséo Collectivités	8436	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	7	2	VF6MFFFSN50897483	DL-154-AV	07/11/2014
Tisséo Collectivités	8434	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	7	2	VF6MFFFSN50897469	DL-073-AV	07/11/2014
Tisséo Collectivités	8433	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	7	2	VF6MFFFSN50897400	DL-024-AV	07/11/2014
Tisséo Collectivités	8430	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	7	2	VF6MFFFSN50897467	DJ-612-PN	04/09/2014
Tisséo Collectivités	8429	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L2	7	2	VF6MFFFSN50897456	DJ-589-PN	04/09/2014
Tisséo Collectivités	8427	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285707	CQ-898-RN	07/03/2013
Tisséo Collectivités	8426	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285705	CQ-726-RN	07/03/2013

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

TPMR TOULOUSE

Propriétaire	n° de parc	Constructeur & carrossier	Modèle	Nbe de Pax	dont nbe d'UFR	n° de chassis	Immat.	1ère MeC
Tisséo Collectivités	8417	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285706	CP-794-DT	07/01/2013
Tisséo Collectivités	8415	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285702	CP-773-BS	07/01/2013
Tisséo Collectivités	8423	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285711	CP-736-RE	01/02/2013
Tisséo Collectivités	8416	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285704	CP-606-BS	07/01/2013
Tisséo Collectivités	8418	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285712	CP-517-BS	07/01/2013
Tisséo Collectivités	8421	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285701	CP-319-RE	01/02/2013
Tisséo Collectivités	8419	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285714	CP-279-BS	07/01/2013
Tisséo Collectivités	8420	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285715	CP-141-BT	07/01/2013
Tisséo Collectivités	8412	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285709	CN-483-FV	20/12/2012
Tisséo Collectivités	8413	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285710	CN-411-FV	20/12/2012
Tisséo Collectivités	8414	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47285717	CN-201-FF	20/12/2012
Tisséo Collectivités	8410	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47144913	CL-814-RR	12/10/2012
Tisséo Collectivités	8409	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47144911	CL-701-RR	12/10/2012
Tisséo Collectivités	8402	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47144916	CJ-012-EL	14/08/2012
Tisséo Collectivités	8404	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47144919	CH-719-ZV	14/08/2012
Tisséo Collectivités	8405	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47144920	CH-694-ZS	14/08/2012
Tisséo Collectivités	8407	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47144922	CH-368-ZT	14/08/2012
Tisséo Collectivités	8406	RENAULT / DURISOTTI	MASTER L3	8	3	VF6MFF5DR47144921	CH-063-ZV	14/08/2012
!TPMR Toulouse	102327	RENAULT	MASTER L1 rampe	4	1	VF1MLJ0AA46099833	BX-721-AE	28/10/2011

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Annexe 5

Détail des sinistres enregistrés en 2021

(3 pages, y compris celle-ci)

Date	Immat.	Description	Resp	Type d'incident
24/09/2021	CP-141-BT	Le véhicule TD a entrechoqué son rétroviseur avec celui d'un tiers stationné.	100%	Auto Matériel sans tiers
20/01/2021	CQ-898-RN	Le véhicule TD s'est fait heurter à un feu tricolore.	0%	Auto Dommages Matériels
12/12/2021	GA-740-CZ	Le véhicule TD avait le frein de parc mal serré et il a heurté un autre véhicule TD avec la porte avant droite ouverte.	100%	Auto Matériel sans tiers
24/03/2021	DM-725-CG	Le véhicule TD n'a pas respecté le feu rouge au milieu du rond-point.	100%	Auto RC Corporel et Matériel
07/12/2021	GA-103-TY	Le véhicule TD en reculant a heurté quelque chose avec sa porte arrière gauche.	100%	Auto Matériel sans tiers
09/11/2021	CH-694-ZS	Le véhicule TD a cassé ses deux vitres arrière.	100%	Auto Matériel sans tiers
06/07/2021	CH-368-ZT	Le véhicule TD a heurté une trottinette électrique.	100%	Auto Dommages Matériels
18/11/2021	GB-707-BR	Le véhicule TD était stationné et il s'est fait heurter par le véhicule tiers.	0%	Auto Dommages Matériels
23/04/2021	FM-033-FH	La véhicule TD s'est fait heurter son rétroviseur gauche par le véhicule tiers qui empiétait sur la voie.	0%	Auto Dommages Matériels
10/11/2021	CP-319-RE	Le véhicule TD a heurté le véhicule tiers devant lui.	100%	Auto Dommages Matériels
06/04/2021	CH-619-ZV	Le véhicule TD a heurté un bus à la station gasoil.	100%	Auto Matériel sans tiers
06/07/2021	EE-693-RL	Le véhicule TD a heurté en reculant un branche et cela a rayé son arrière gauche.	100%	Auto Matériel sans tiers
23/06/2021	CP-736-RE	Le véhicule TD a touché un plot.	100%	Auto Matériel sans tiers
14/02/2021	DL-024-AV	VANDALISME (AVG + PNEU + PEINTURE)	100%	Auto Matériel sans tiers
15/09/2021	GA-563-PT	Le véhicule TD a touché un petit poteau en tournant.	100%	Auto Matériel sans tiers
22/01/2021	FL-700-DV	Le véhicule TD s'est fait heurter à l'arrêt son rétroviseur gauche.	100%	Auto Matériel sans tiers
08/11/2021	CP-794-DT	Le véhicule TD a heurté le véhicule tiers à l'arrêt.	50%	Auto Dommages Matériels
25/01/2021	CP-794-DT	Le véhicule TD a heurté un poteau en serrant trop sur sa droite.	100%	Auto Matériel sans tiers
02/06/2021	CH-063-ZV	Le véhicule TD, en effectuant une manœuvre, a reculé dans le véhicule tiers stationné.	100%	Auto Dommages Matériels
15/10/2021	FL-257-DV	Le véhicule TD s'est fait heurter à l'arrière en étant à l'arrêt.	0%	Auto Dommages Matériels

Date	Immat.	Description	Resp	Type d'incident
13/02/2021	DM-725-CG	Le véhicule TD est arrêté et apparemment un enfant sur son vélo lui serait rentré dedans (arrière gauche).	100%	Auto Matériel sans tiers
05/01/2021	CP-773-BS	En circulation, le véhicule TD a heurté un véhicule en stationnement.	100%	Auto Dommages Matériels
17/06/2021	DM-782-CG	La cliente APMR a chuté lors de son accompagnement sur le chemin entre l'hôpital et le véhicule.	100%	Auto RC Corporel
07/04/2021	DJ-550-PN	Le véhicule TD est rentré dans le véhicule tiers à cause d'un fort ralentissement. devant celui-ci.	100%	Auto RC Corporel et Matériel
29/09/2021	EE-693-RL	Le véhicule TD était arrêté ; le conducteur en descendant a cassé le marchepied.	100%	Auto Matériel sans tiers
18/06/2021	CQ-834-RM	Sur le périphérique externe, le véhicule TD a heurté le véhicule tiers à l'arrière à la suite d'un accident qui s'est déroulé un peu en avance sur eux ; qui les obligé à faire un arrêt d'urgence.	100%	Auto Dommages Matériels
15/02/2021	DJ-612-PN	Le véhicule TD a heurté avec sa roue arrière gauche un tube métallique qui a fait éclater le pneu.	100%	Auto Matériel sans tiers
14/09/2021	CP-279-BS	Le véhicule TD avait son frein de parc mal serré et il a donc heurté un autre véhicule TD garé juste devant lui.	100%	Auto Matériel sans tiers
12/11/2021	GB-026-BS	Le véhicule TD n'avait pas son frein à main serré et il a donc reculé dans la balustrade.	100%	Auto Matériel sans tiers
18/08/2021	FZ-713-BD	La conductrice était derrière un PL à la barrière de péage. Cette dernière ne s'ouvrant pas, le chauffeur PL a décidé de reculer. Il a embouti l'avant du véhicule TD.	0%	Auto Dommages Matériels
13/08/2021	FZ-713-BD	La conductrice s'est fait percuter par le tiers à l'AR.	0%	Auto Dommages Matériels
11/08/2021	FL-257-DV	Le véhicule TD a heurté le grillage du parking en reculant.	100%	Auto Matériel sans tiers
22/06/2021	FL-257-DV	Le véhicule TD a accroché sur tout son côté droit un plot en béton.	100%	Auto Matériel sans tiers
13/11/2021	CP-606-BS	Le véhicule TD était en stationnement et lors du retour du conducteur, il a retrouvé le véhicule abimé.	100%	Auto Matériel sans tiers
02/09/2021	FM-033-FH	Le véhicule TD, en manœuvrant, s'est fait percuter par un véhicule qui l'a dépassé.	100%	Auto Matériel sans tiers
05/03/2021	DL-110-AV	Suite à une mauvaise estimation de gabarit, le véhicule TD a abimé sa carrosserie (toit et porte arrière gauche).	100%	Auto Matériel sans tiers
18/03/2021	FL-909-DT	Le véhicule TD a percuté le véhicule tiers car celui-ci s'est déporté dans la voie du véhicule TD pour éviter un autre véhicule.	50%	Auto Dommages Matériels
25/06/2021	CQ-726-RN	Le véhicule TD a heurté un panneau de chantier.	100%	Auto Matériel sans tiers

Date	Immat.	Description	Resp	Type d'incident
16/07/2021	CN-201-FF	En se garant au dépôt, le véhicule TD n'a pas vu le poteau en manœuvrant et l'a percuté	100%	Auto Matériel sans tiers
14/06/2021	FM-033-FH	Le véhicule TD était sur la rocade et le rail s'est détaché du sol ; engendrant la chute du passager TD (APMR).	100%	Auto RC Corporel
21/08/2021	CQ-898-RN	Le véhicule TD a touché le véhicule tiers en voulant le dépasser par la droite.	100%	Auto Matériel sans tiers
29/06/2021	CP-279-BS	En passant à côté d'un véhicule stationné, le véhicule TD a accroché sa coque de rétroviseur avec celui-ci.	100%	Auto Matériel sans tiers
23/12/2021	CP-736-RE	Le véhicule TD a heurté le véhicule tiers qui était à l'arrêt.	100%	Auto Dommages Matériels
12/01/2021	EE-750-RL	Le véhicule TD a heurté un poteau avec son rétroviseur droit.	100%	Auto Matériel sans tiers
17/11/2021	GA-569-MM	Le véhicule TD a reculé dans un poteau situé derrière lui.	100%	Auto Matériel sans tiers
22/12/2021	CN-483-FV	Le véhicule TD a heurté un poteau à une intersection.	100%	Auto Matériel sans tiers
20/02/2021	CJ-012-EL	Le véhicule TD a été heurté au niveau de son rétroviseur gauche par le véhicule du tiers.	0%	Auto Dommages Matériels
12/04/2021	FM-214-NE	Le véhicule TD a heurté un poteau en manœuvrant.	100%	Auto Matériel sans tiers
02/12/2021	CH-694-ZS	Erreur d'immat de notre part sur le constat. Le véhicule TD a reculé sur le tiers en stationnement.	50%	Auto Dommages Matériels
14/09/2021	CN-411-FV	Le véhicule TD a eu sa porte vitrée latérale cassée en passant sur un chantier (gravillons).	100%	Auto Matériel sans tiers
26/10/2021	CH-368-ZT	En démarrant à un feu, le véhicule TD a heurté celui-ci.	100%	Auto Matériel sans tiers
22/12/2021	DM-782-CG	Le véhicule TD s'est fait heurter à l'arrière par le véhicule tiers.	0%	Auto Dommages Matériels
14/06/2021	CP-319-RE	Le véhicule TD, en manœuvrant, a percuté un poteau.	100%	Auto Matériel sans tiers
24/09/2021	FZ-182-CH	Le véhicule TD a heurté une branche en marche arrière.	100%	Auto Matériel sans tiers
11/03/2021	EE-708-RL	En croisant un véhicule, leurs rétroviseurs se sont heurtés.	100%	Auto Matériel sans tiers
21/09/2021	CQ-898-RN	Le véhicule TD a heurté un poteau.	100%	Auto Matériel sans tiers
13/09/2021	CQ-898-RN	Le véhicule TD a cassé sa vitre de rétroviseur en heurtant un autre véhicule stationné.	100%	Auto Matériel sans tiers
09/10/2021	CP-773-BS	Le véhicule TD a heurté un mur en manœuvrant (carrosserie + vitrage).	100%	Auto Matériel sans tiers
06/12/2021	GA-563-PT	Le véhicule TD a heurté le véhicule tiers à l'arrêt.	100%	Auto Dommages Matériels
04/08/2021	CN-483-FV	Le véhicule TD a heurté en tournant le véhicule tiers s'engageant dans un parking.	100%	Auto Dommages Matériels
17/05/2021	CJ-236-EL	Le véhicule TD était en stationnement quand le véhicule tiers lui a reculé dessus.	50%	Auto Dommages Matériels

Annexe 6

Liasse fiscale 2021

(27 pages non cotées, celle-ci non comprise)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Annexe 7

**rapport de gestion présenté le 2 juin 2022 lors de l'assemblée générale ordinaire
d'approbation des comptes 2021 de TPMR Toulouse**

(3 pages, celle-ci non-comprise, non-cotées)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20221021-20221019-3-1D-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022